

# BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

DE LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA  
VITALITÉ DES TERRITOIRES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Année 2017-2018

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-83803-6 (PDF)

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019

## **Note aux lecteurs**

Ce bilan rend essentiellement compte des résultats atteints au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. Ainsi, la dénomination des ministères et des organismes y est faite en fonction de celle utilisée au terme de cette période.



# TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| SIGLES ET ACRONYMES.....  | 7  |
| INTRODUCTION.....   | 9  |
| STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ<br>DES TERRITOIRES 2011-2016, PROLONGÉE EN 2017..... | 11 |
| Présentation de la Stratégie pour assurer l'OVT, 2011-2016, prolongée en 2017.....                      | 11 |
| État de la réalisation des actions menées par les MO.....   | 11 |
| Indicateurs en OVT.....   | 12 |
| TRAVAUX ENTREPRIS DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA LOI ET<br>DE LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE.....            | 15 |
| Travaux relatifs à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.....                 | 15 |
| Travaux relatifs à la révision de la Stratégie.....   | 15 |
| Consultations et révision de la Stratégie.....  | 16 |
| Rapport de mise en œuvre.....   | 16 |
| Indicateurs.....  | 16 |
| STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET<br>LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022.....    | 19 |
| Présentation de la Stratégie 2018-2022.....   | 19 |
| OUTILS ET MÉCANISMES RENFORCÉS PAR LA STRATÉGIE 2018-2022.....  | 21 |
| Fonds d'appui au rayonnement des régions.....   | 21 |
| Planification.....  | 21 |
| Concertation interministérielle.....  | 22 |
| Table gouvernementale aux affaires territoriales.....   | 22 |
| Conférences administratives régionales.....   | 22 |
| BILANS RÉGIONAUX.....   | 25 |
| Région du Bas-Saint-Laurent.....  | 25 |
| Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....  | 28 |
| Région de la Capitale-Nationale.....  | 32 |
| Région de la Mauricie.....  | 34 |
| Région de l'Estrie.....   | 37 |
| Région de Montréal.....   | 40 |
| Région de l'Outaouais.....  | 42 |
| Région de l'Abitibi-Témiscamingue.....  | 45 |
| Région de la Côte-Nord.....   | 48 |
| Région du Nord-du-Québec.....   | 51 |
| Région de la Gaspésie.....  | 54 |
| Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.....   | 57 |

|   |    |
|---|----|
| Région de la Chaudière-Appalaches ..... | 59 |
| Région de Laval.....                    | 62 |
| Région de Lanaudière .....              | 65 |
| Région des Laurentides.....             | 69 |
| Région de la Montérégie.....            | 72 |
| Région du Centre-du-Québec.....         | 75 |
| CONCLUSION .....                        | 79 |
| ANNEXE 1 .....                          | 81 |
| ANNEXE 2 .....                          | 83 |
| ANNEXE 3 .....                          | 85 |
| ANNEXE 4 .....                          | 87 |
| ANNEXE 5 .....                          | 97 |
| ANNEXE 6 .....                          | 99 |

## SIGLES ET ACRONYMES

|         |  |
|---------|--|
| BDSO    | Banque de données des statistiques officielles sur le Québec   |
| CAR     | Conférence administrative régionale  |
| CSPQ    | Centre de services partagés du Québec  |
| FARR    | Fonds d'appui au rayonnement des régions   |
| HQ      | Hydro-Québec   |
| IQ      | Investissement Québec  |
| IVE     | Indice de vitalité économique  |
| LAOVT   | Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires   |
| MAMOT   | Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire                                      |
| MAPAQ   | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec                                 |
| MCC     | Ministère de la Culture et des Communications  |
| MCE     | Ministère du Conseil exécutif  |
| MDDELCC | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques |
| MEES    | Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  |
| MERN    | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  |
| MESI    | Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  |
| MFA     | Ministère de la Famille  |
| MFFP    | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs   |
| MIDI    | Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion  |
| MJQ     | Ministère de la Justice du Québec  |
| MO      | Ministères et organismes   |
| MRC     | Municipalité régionale de comté  |
| MSP     | Ministère de la Sécurité publique  |
| MSSS    | Ministère de la Santé et des Services sociaux  |
| MTESS   | Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  |
| MTMDET  | Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports                  |
| MTO     | Ministère du Tourisme  |

|       |   |
|-------|---|
| OBNL  | Organisme à but non lucratif                      |
| OVT   | Occupation et vitalité des territoires            |
| PADD  | Plan d'action de développement durable            |
| RMR   | Région métropolitaine de recensement              |
| RLRQ  | Recueil des lois et des règlements du Québec      |
| SAA   | Secrétariat aux affaires autochtones              |
| SAJ   | Secrétariat à la jeunesse                         |
| SCF   | Secrétariat à la condition féminine               |
| SCN   | Secrétariat à la Capitale-Nationale               |
| SCT   | Secrétariat du Conseil du trésor                  |
| SEPAQ | Société des établissements de plein air du Québec |
| SHQ   | Société d'habitation du Québec                    |
| STQ   | Société des traversiers du Québec                 |
| TGAT  | Table gouvernementale aux affaires territoriales  |



# INTRODUCTION

Comme le stipule l'article 15 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT), un bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration publique doit être déposé annuellement à l'Assemblée nationale.

L'édition 2017-2018 de ce bilan a la particularité d'aborder les activités relatives à deux stratégies. En effet, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, 2011-2016, prolongée en 2017, est arrivée à échéance le 31 décembre 2017, alors qu'une nouvelle, s'échelonnant cette fois de 2018 à 2022, a pris le relais.

La première section du bilan traite de la première stratégie et fait état des résultats issus de celle-ci. Elle trace d'une part les grandes lignes de ce qui est exigé des ministères et des organismes (MO) concernés en matière de planification et de reddition de comptes. Elle établit également un état de la réalisation des actions menées par les MO en occupation et en vitalité des territoires (OVT) pour la période 2017-2018. En effet, bien que la Stratégie ait pris fin le 31 décembre 2017, les actions menées par les MO dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci se sont poursuivies jusqu'au 31 mars 2018, en concordance avec le cycle de référence de l'administration publique.

La seconde section fait état des travaux qui ont été entrepris au cours de l'année dans le contexte de la révision de la Stratégie et du suivi de la LAOVT, mentionnant parfois, au bénéfice du lectorat, les résultats atteints au-delà du 31 mars 2018.

La troisième section résume les principaux contenus de cette nouvelle stratégie.

Finalement, comme la nouvelle stratégie introduit des changements dans les pratiques antérieures, deux sections s'ajoutent. Ainsi, la quatrième section fait le point sur les outils et les mécanismes qui sont renforcés par les attentes fixées dans la nouvelle stratégie. Puis, la cinquième section expose de courts bilans régionaux illustrant les activités menées en région et reflétant les particularités de celles-ci au regard des indicateurs de l'OVT.



# STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2011-2016, PROLONGÉE EN 2017

## Présentation de la Stratégie pour assurer l'OVT, 2011-2016, prolongée en 2017

La *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* — *Nos territoires : y habiter et en vivre* a été prolongée par décret jusqu'au 31 décembre 2017, ce qui a permis de reporter l'exercice de révision de celle-ci.

Cette stratégie comprenait quatre orientations qui se déclinaient en 17 axes d'intervention et en 33 objectifs (voir annexe 1). Elle souscrivait également à six principes qui lui étaient propres (voir annexe 2).

## État de la réalisation des actions menées par les MO

La législation souligne que les MO assujettis ont le devoir de produire et de diffuser une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Celle-ci doit exposer la contribution des MO à l'atteinte des objectifs de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (article 9 de la LAOVT).

Dans le cadre de la Stratégie 2011-2016, les MO disposaient de trois moyens pour procéder à l'identification de leurs actions en matière d'OVT : le plan de développement durable (PADD), la planification stratégique ou le plan distinct portant sur l'OVT.

Tous les MO se sont conformés à cette exigence et ont adopté une planification en matière d'OVT au cours de la première stratégie. Le PADD s'est révélé le véhicule privilégié par la majorité d'entre eux. Deux MO ont pour leur part opté pour une planification propre à l'OVT.

Plus de précisions concernant les moyens employés par les MO pour l'identification de leurs actions en matière d'OVT se trouvent à l'annexe 3.

En vertu de la LAOVT, chaque MO assujetti doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion. Au cours de l'année 2017-2018, 142 mesures concourant à l'OVT ont ainsi été inscrites dans ces rapports annuels. Il s'agit d'une diminution par rapport à l'année précédente alors qu'étaient dénombrées 156 mesures. Plusieurs d'entre elles ont été finalisées durant l'année 2016-2017 dans un contexte où la Stratégie arrivait à terme. Quelques-unes issues de nouvelles planifications ont aussi été ajoutées.

Un bon nombre de mesures ont été réalisées au cours de l'année, soit 77. En plus de celles qui sont complétées, les mesures qui se déroulent en continu et dont les cibles ont été atteintes sont considérées comme étant réalisées. En tout, 65 mesures étaient pour leur part toujours en cours de réalisation au terme de l'année 2017-2018 (voir tableau ci-dessous). Des résultats plus détaillés sont présentés à l'annexe 4 et plus explicités dans les rapports annuels de gestion des MO, généralement dans la rubrique « Occupation et vitalité des territoires ».

### État de la réalisation des mesures, telles qu'inscrites dans le rapport annuel de gestion des ministères et des organismes au 31 mars 2018

| Axes d'intervention |   | Mesures réalisées | Mesures en cours | Total (nombre) |
|---------------------|---|-------------------|------------------|----------------|
| Axe 1               | La fierté d'appartenir à une collectivité                       | 13                | 1                | 14             |
| Axe 2               | L'accueil des nouvelles populations                             | 0                 | 4                | 4              |
| Axe 3               | Les relations avec les nations autochtones                      | 7                 | 5                | 12             |
| Axe 4               | Les services de proximité                                       | 11                | 6                | 17             |
| Axe 5               | L'habitation et le milieu de vie                                | 2                 | 0                | 2              |
| Axe 6               | La mobilité durable   | 8                 | 5                | 13             |
| Axe 7               | Les technologies et les services numériques                     | 0                 | 1                | 1              |
| Axe 8               | Le virage écoresponsable  | 7                 | 12               | 19             |
| Axe 9               | Le développement économique                                     | 10                | 20               | 30             |
| Axe 10              | La main-d'œuvre   | 2                 | 4                | 6              |
| Axe 11              | Les territoires à revitaliser                                   | 3                 | 2                | 5              |
| Axe 12              | La capacité d'action des collectivités                          | 5                 | 4                | 9              |
| Axe 13              | La cohérence et la célérité d'action du gouvernement            | 7                 | 1                | 8              |
| Axe 14              | L'action conjointe autour des priorités des collectivités       | 1                 | 0                | 1              |
| Axe 15              | Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine | 0                 | 0                | 0              |
| Axe 16              | Un aménagement métropolitain durable                            | 0                 | 0                | 0              |
| Axe 17              | Des instances territoriales mieux articulées                    | 1                 | 0                | 1              |
| <b>Total</b>        |   | <b>77</b>         | <b>65</b>        | <b>142</b>     |

### Indicateurs en OVT

Les données des indicateurs en OVT sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), qui offre une information statistique cohérente et rigoureuse tout en permettant l'accès à des statistiques officielles produites par plusieurs MO.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence législative inscrite dans la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec en matière d'OVT, et ce, à différentes échelles territoriales. Lorsque possible, les indicateurs sont aussi déclinés selon l'âge ou le sexe.

En 2017-2018, 26 indicateurs étaient publiés dans la BDSO. La liste de ces indicateurs se trouve à l'annexe 5.

Les MO doivent également rendre compte, dans leur rapport annuel de gestion, du résultat de leurs actions ayant pu avoir un effet sur un ou des indicateurs d'OVT qui concernent leur domaine d'affaires, le cas échéant. Ainsi, en 2017-2018, trois MO avaient commenté leurs actions au regard d'indicateurs d'OVT, soit le ministère de la Culture et des Communications (MCC), Investissement Québec (IQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Information tirée des rapports suivants : MCC, *Rapport annuel de gestion 2017-2018*, p. 71; IQ, *Rapport annuel d'activité et de développement durable 2017-2018*, p. 85; MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2017-2018*, p. 85.



# **TRAVAUX ENTREPRIS DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA LOI ET DE LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE**

## **Travaux relatifs à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires**

La LAOVT mentionne que « le ministre doit, au plus tard le 31 mars 2018, et par la suite tous les 10 ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi. Ce rapport est déposé dans les 30 jours suivants à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise des travaux. »

Conformément à cet article, le rapport sur l'application de la LAOVT a été préparé au cours de l'année 2017, puis présenté au gouvernement et, finalement, déposé à l'Assemblée nationale le 24 avril 2018.

Il fait état des actions accomplies au regard des exigences édictées par la LAOVT et formule des constats susceptibles de parfaire son contenu ou son application. Il s'appuie particulièrement sur les bilans annuels de la Stratégie, sur le rapport de mise en œuvre de celle-ci et sur diverses consultations menées au cours des récentes années auprès des ministères et des organismes concernés ainsi que des élus des régions. Il est disponible sur le site Web du MAMOT.

## **Travaux relatifs à la révision de la Stratégie**

Selon la LAOVT, le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans. Il peut toutefois reporter, pour une période d'au plus deux ans, un exercice de révision.

À cette occasion, le ministre doit présenter au gouvernement un rapport de mise en œuvre de cette stratégie, lequel doit être déposé à l'Assemblée nationale dans les 30 jours suivants ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise des travaux.

Enfin, au plus tard dans l'année qui suit celle de l'adoption de toute révision de la stratégie, le ministre soumet au gouvernement, après consultation, une liste des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires dont il recommande l'adoption. Une fois adoptés, ces indicateurs sont rendus publics.

## Consultations et révision de la Stratégie

Les travaux de révision ont été entamés en janvier 2017 alors que le ministre a amorcé une tournée régionale à propos de la révision de la Stratégie et de la mise en place d'un programme pour appuyer la mise en œuvre de celle-ci, soit le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Cette tournée s'est terminée en juin 2017. Il a rencontré des élu·es et élu·es de chaque région, préfètes, préfets, mairesses et maires des villes de centralité, en compagnie du ministre ou de la ministre responsable de la région.

Le FARR a été lancé en juillet 2017 et la nouvelle stratégie a été adoptée par décret le 6 décembre 2017 et déposée à l'Assemblée nationale le lendemain. Elle est présentée dans la prochaine section.

## Rapport de mise en œuvre

Conformément à la LAOVT, le ministre déposait à l'Assemblée nationale, le 7 décembre 2017, le *Rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée en 2017*. Ce document est disponible sur le site Web du MAMOT.

Le rapport fait tout d'abord un résumé de la Stratégie. Il présente également certains constats entourant sa mise en œuvre : le contenu de la LAOVT, les planifications, la reddition de comptes et les mécanismes de concertation. Le rapport fait ensuite une lecture de l'état de l'OVT à partir d'indicateurs de suivi adoptés en vertu de la LAOVT.

Finalement, il énonce les perspectives associées à la révision de la Stratégie et énonce certaines propositions pour enrichir les mécanismes de planification, de reddition de comptes et de concertation.

## Indicateurs

La consultation entourant l'adoption d'une nouvelle liste d'indicateurs s'est déroulée dans les mois suivant l'adoption de la nouvelle stratégie avec la participation de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec. La nouvelle liste a été adoptée par décret le 20 juin 2018.

Cette nouvelle liste a été resserrée autour de quatre thèmes, soit la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Elle est composée de 17 indicateurs et remplace la précédente liste associée à la première génération de la stratégie qui en comptait 26.



Les fiches explicatives pour l'ensemble des 17 indicateurs d'OVT de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible ont alors été mises en ligne sur le site de la BDSO et mises à jour régulièrement depuis (voir annexe 6).



# STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

## Présentation de la Stratégie 2018-2022

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a pour thème « Les régions aux commandes ». Elle présente plusieurs nouveautés comparativement à la précédente.

D'abord, les priorités de développement de chaque région<sup>2</sup> en constituent le cœur. Elles ont été établies sous le leadership de comités directeurs régionaux composés principalement d'élus municipaux.

À ce titre, le FARR est mis à la disposition des élus des régions pour que des projets puissent être appuyés financièrement pour contribuer à l'OVT, selon les priorités établies en région.

La Stratégie précise par ailleurs que les MO auront, à compter de 2018-2019, l'obligation de produire un plan d'action distinct qui sera propre à l'OVT pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. Elle mentionne également qu'un plan gouvernemental devra être élaboré dans cette foulée.

La Stratégie 2018-2022 présente à ce titre quatre objectifs. Le premier, son objectif central, consiste à :

« exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région. »

Trois autres objectifs sont également établis. En matière de décentralisation, il est attendu :

« que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;

<sup>2</sup> Un chapitre est consacré à chacune des 17 régions administratives du Québec, en plus d'un autre à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

- de mettre en œuvre l'entente-cadre "Réflexe Montréal" pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec. »

En matière de délégation, il est attendu :

« que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais "d'ententes sectorielles de développement" ou avec des organismes sectoriels régionaux. »

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

« que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires. »

La Stratégie 2018-2022 renforce les mécanismes de concertation interministérielle, soit la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et, dans chaque région, les conférences administratives régionales (CAR).

Enfin, la Stratégie 2018-2022 mentionne que les priorités régionales de développement pourront être révisées à mi-parcours.

# OUTILS ET MÉCANISMES RENFORCÉS PAR LA STRATÉGIE 2018-2022

## Fonds d'appui au rayonnement des régions

Bien que la nouvelle stratégie ait été adoptée en décembre 2017, le FARR a pu être lancé en juillet 2017, puisque les priorités régionales avaient alors déjà été établies.

Dans un premier temps, un comité régional de sélection a été mis sur pied dans chaque région par les membres du comité directeur. Ces comités ont pour tâche de choisir et de prioriser les projets pouvant être financés par le FARR.

Pour la première année d'exercice, 30 millions de dollars étaient répartis entre les régions. La presque totalité de cette somme a été engagée. Par ailleurs, plusieurs projets se déroulant sur plus d'une année ont également bénéficié de sommes affectées aux autres années. Donc, c'est 63 066 108 \$ qui ont été autorisés, générant des investissements totaux de plus de 230 millions de dollars.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 371                       | 63 066 108 \$          | 29 895 444 \$        | 231 763 660 \$         |

Un bilan plus détaillé pour chacune des régions est présenté plus loin.

## Planification

La nouvelle stratégie impliquait une nouvelle façon de faire pour les MO. Bien que l'objectif ait été de voir tous les MO publier un nouveau plan d'action le 1<sup>er</sup> avril 2018, il fallut attendre au 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour voir la grande majorité de ceux-ci donner suite à cette attente, qui implique de répondre aux priorités de chaque région.

En revanche, le *Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires*, comprenant les actions de tous les MO visant les régions a été publié le 21 août 2018 sous la forme d'un document par région.

Comme les priorités des régions, et donc la Stratégie, pourront être révisées à mi-parcours, ces plans couvrent la période 2018-2020.

Les documents de planification sont accessibles à partir du site Web du MAMOT.

## **Concertation interministérielle**

### **Table gouvernementale aux affaires territoriales**

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les MO en matière d'OVT. Elle a été formellement instituée en 2012. Elle est présidée par le sous-ministre adjoint aux territoires du MAMOT et convie les sous-ministres adjoints et les personnes équivalentes dans les MO concernés.

Elle devra dorénavant faire un suivi mobilisateur de la mise en œuvre de la Stratégie, notamment à titre comparatif des travaux des MO, en ce qui a trait à leurs planifications et à leurs redditions de comptes centralisées, aussi bien que des travaux des CAR. La TGAT sera également mobilisée lorsque se présenteront des situations particulières ayant une influence sur l'occupation et la vitalité d'une ou de plusieurs régions.

Au cours de l'année 2017-2018, cette instance a été réunie à quatre reprises (y compris les conférences téléphoniques). Les rencontres ont principalement permis aux membres de traiter de l'élaboration de la nouvelle stratégie pour l'OVT. Ces rencontres ont notamment été l'occasion de présenter les orientations et les outils privilégiés en regard des différents documents à produire dans le cadre de l'OVT et de discuter de l'avancement des travaux. D'autres points d'information ont aussi été abordés concernant entre autres la tournée du ministre du MAMOT visant à préparer la venue de la nouvelle stratégie et du FARR.

### **Conférences administratives régionales**

Pour chaque région, une CAR existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT modifiait la loi constitutive du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est ainsi présidée par un représentant du MAMOT<sup>3</sup> et est composée d'un représentant désigné de chaque MO. Des représentants des municipalités régionales de comté (MRC) peuvent être invités à y participer, selon les sujets abordés.

La CAR a pour mandat de favoriser la concertation entre les MO du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Son président a aussi pour responsabilité de soutenir le ou la ministre responsable de la région.

<sup>3</sup> Sauf dans la région de la Capitale-Nationale où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Dans chaque région, la CAR se réunit en moyenne à quatre reprises annuellement. Plusieurs sous-comités de CAR sont également actifs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Considérant leur rôle enrichi par la nouvelle stratégie et le contexte entourant la nouvelle gouvernance en matière de développement local et régional, des travaux ont eu cours en 2017-2018 afin de modifier le décret instituant les CAR. Celui-ci a été adopté le 3 juillet 2018. Ainsi, dorénavant, chaque CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, le ministre responsable de la région de même qu'avec les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour
  - faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région,
  - identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO;
- faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région quant aux politiques, aux plans, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'occupation et la vitalité des territoires et de véhiculer au sein du gouvernement, par le biais notamment de la table des présidents des CAR mise en lien avec la TGAT, les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région ou tout enjeu se dessinant en région;
- mettre en place ou contribuer à des actions visant à améliorer l'occupation et la vitalité des territoires;
- informer périodiquement le ministre responsable de la région ainsi que les MO concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités qu'elle a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.





# BILANS RÉGIONAUX

Pour chaque région sont présentés ci-dessous un rappel des priorités régionales, un bilan succinct des activités de la CAR et des investissements du FARR et, enfin, un profil dressé à partir des indicateurs d'OVT pour l'année 2017-2018.

## Région du Bas-Saint-Laurent

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région.
- Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.
- Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
- Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.
- Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales.
- Priorité 6 Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

### Bilan des activités de la CAR

En 2017-2018, les membres de la CAR du Bas-Saint-Laurent se sont rencontrés à deux reprises. Deux sous-comités issus de cette CAR sont actifs dans la région, soit la Table économique de la CAR ainsi que la CAR-Aménagement.

Cette dernière a été particulièrement active au cours de l'année 2017-2018. Quatre rencontres ont eu lieu. Elles ont notamment porté sur l'accompagnement des MRC en aménagement du territoire, sur les plans de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que sur un projet de parc régional. Pour les aménagistes de la région qui participent aux rencontres de ce comité, il s'agit d'une occasion d'échanges importante qui permet d'accroître la concertation sur des enjeux liés à l'aménagement du territoire.

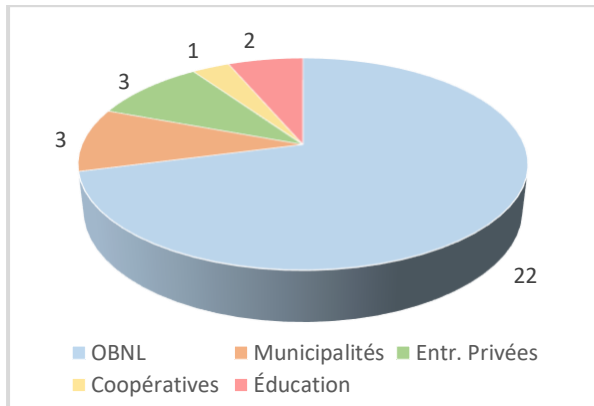
### Bilan du FARR

Au cours de l'année 2017-2018, le comité de sélection du FARR a retenu 31 projets. La totalité des sommes de l'année 2017-2018 (2 412 387 \$) a été investie, en plus de près de 3,9 millions de dollars provenant des enveloppes des prochaines années.

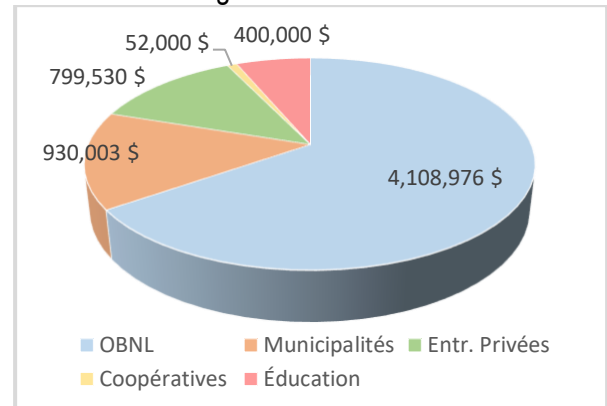
Par ailleurs, près des trois quarts des sommes ont été octroyées à des organismes à but non lucratif (OBNL). Finalement, on constate un certain équilibre dans la répartition des sommes entre les cinq priorités visées par des investissements.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 31                        | 6 290 509 \$           | 2 412 387 \$         | 45 846 506 \$          |

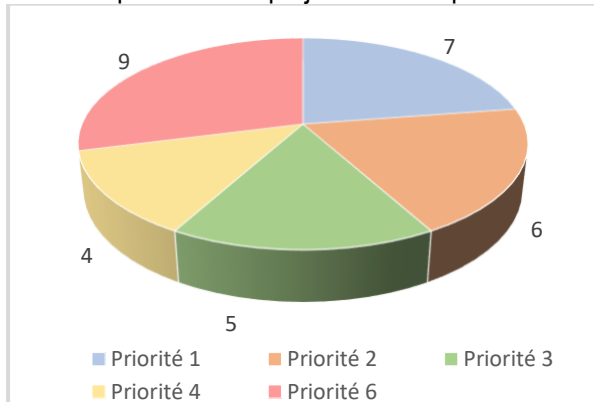
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



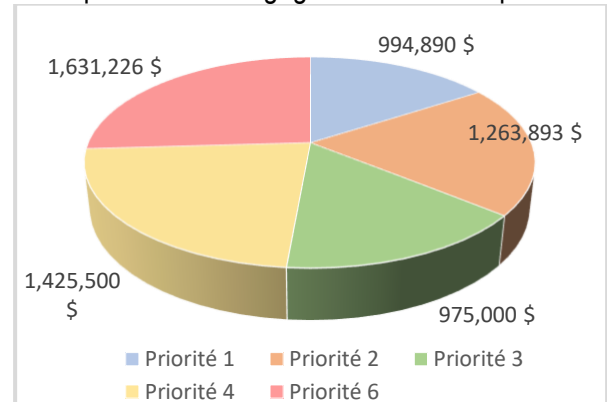
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Le comité régional de sélection a notamment choisi de soutenir la Corporation du Parc du Mont-Saint-Mathieu dans son projet visant à ajouter de nouveaux services. Ainsi, grâce à la contribution du FARR, une dizaine d'unités d'hébergement se présentant sous la forme d'un village piétonnier seront aménagés dans cette station récréotouristique.

Ce projet cadre avec la priorité 3 de la région « Agir pour un environnement sain et une vie de qualité ».

## Indicateurs de la région<sup>4</sup>

Parmi les indicateurs d'OVT où le Bas-Saint-Laurent se distingue par rapport aux autres régions du Québec, on note ceux associés à la diplomation au secondaire, à la population inscrite auprès d'un médecin de famille et aux infractions au Code criminel.

| Premier tiers  | Deuxième tiers  | Dernier tiers  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Diplomation au secondaire</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• Infractions au Code criminel (plus faible que la moyenne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Croissance du produit intérieur brut (PIB)</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique (IVE) est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• État du réseau routier</li></ul> |

<sup>4</sup> Pour chaque indicateur utilisé, les régions sont classées en trois groupes : le premier tiers, soit les régions qui se classent le mieux (généralement 6 régions), le deuxième tiers, soit les régions en milieu de peloton (généralement 5 régions) et le dernier tiers, soit celles qui se classent dans le tiers inférieur (généralement 6 régions).

## Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agriculture et agroalimentaire — Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.
- Priorité 2 Premières Nations — S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.
- Priorité 3 Aluminium — Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.
- Priorité 4 Mines et métaux — Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.
- Priorité 5 Relancer l'industrie de la fourrure nordique.
- Priorité 6 Entrepreneuriat — Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprises et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.
- Priorité 7 Transports — Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.
- Priorité 8 Forêt — Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.
- Priorité 9 Tourisme — Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.
- Priorité 10 Numérique — Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique.
- Priorité 11 Développement des communautés — Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.

Rappelons que les priorités inscrites dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 découlent de l'exercice du Sommet économique régional tenu en juin 2015.

### Bilan des activités de la CAR

En 2017-2018, les membres de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont rencontrés à deux reprises. Au cours de l'année, la CAR a notamment procédé à l'analyse de la pertinence des recommandations des groupes de travail mis en place dans le cadre du suivi du Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En réponse à ce mandat, la CAR a développé une vision des gestes prioritaires à poser par les directions régionales des ministères et organismes ainsi qu'une vigie des initiatives et projets soutenus à l'intérieur de chacune des grandes priorités.

Par ailleurs, les membres de la CAR ont expérimenté une nouvelle approche d'accompagnement pour les grands projets structurants de la région. Trois projets font actuellement l'objet d'un accompagnement particulier : Métaux BlackRock, la Véloroute des Bleuets et l'Écoparc de Saint-Fulgence.

Dans la réalisation de ses mandats, la CAR de la région est appuyée par cinq comités sectoriels :

- le Bureau régional de coordination et de suivi du Sommet économique régional;
- le Comité aménagement du territoire;
- la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie;
- le Comité sur le développement économique et l'emploi;
- le Comité Premières Nations.

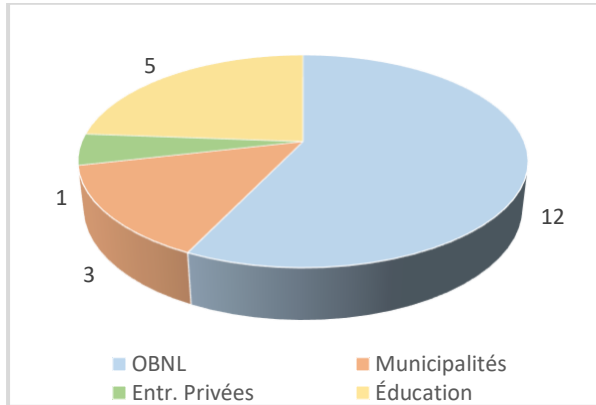
### Bilan du FARR

En 2017-2018, 21 projets ont été retenus par le comité de sélection du FARR. En tout, 7,2 millions de dollars ont été investis, soit la totalité de l'enveloppe allouée en 2017-2018 (1,6 millions de dollars) en plus de 5,6 millions de dollars affectés aux prochaines années.

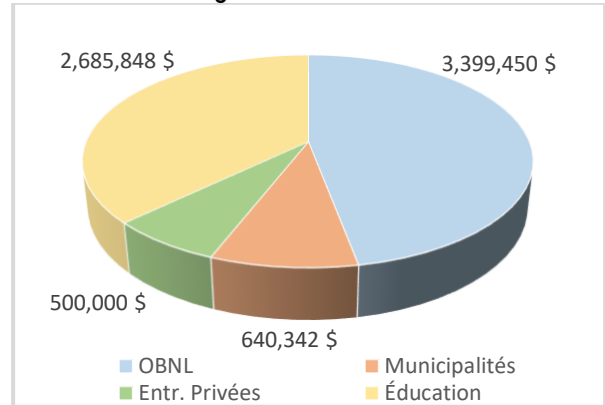
Plus de la moitié des bénéficiaires sont des OBNL. Par ailleurs, plus de la moitié des sommes octroyées est consacrée à des projets relatifs au secteur touristique ou du développement numérique.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 21                        | 7 225 640 \$           | 1 639 917 \$         | 33 299 981 \$          |

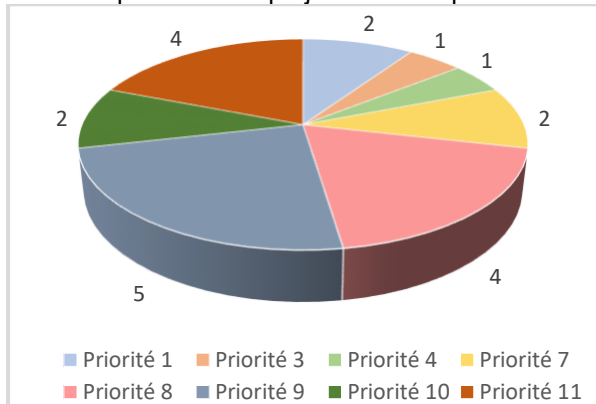
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



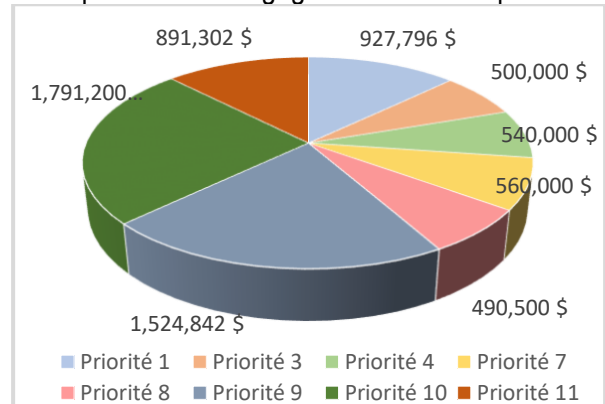
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Le comité régional de sélection des projets a notamment choisi de soutenir le projet d'implantation du Hub Saguenay–Lac-Saint-Jean, une initiative portée par le Centre Bang. Ce projet permet d'établir un réseau d'expertise et de ressources allouées au numérique partout dans la région. Le Hub offre notamment la possibilité à un travailleur autonome ou à une entreprise d'accéder à un réseau régional lui permettant d'avoir recours à des ressources, à un parc d'équipements partagés et à un bassin de travailleurs autonomes et d'entreprises.

Ce projet cadre avec la priorité 10 de la région portant sur le développement du numérique. Il permet plus particulièrement de favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises.

## Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT où le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue le plus par rapport aux autres régions du Québec, on note ceux relatifs à la diplomation au secondaire et à la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

| Premier tiers  | Deuxième tiers   | Dernier tiers   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Diplomation au secondaire</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• Infractions au Code criminel (dans la moyenne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Croissance du PIB</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li><li>• État du réseau routier</li></ul> |

## Région de la Capitale-Nationale

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.
- Priorité 2 Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.
- Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques.
- Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique.
- Priorité 5 Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

### Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Capitale-Nationale se sont rencontrés à cinq reprises en 2017-2018. La CAR de la Capitale-Nationale a notamment lancé, au cours de l'année, une invitation aux MRC afin qu'elles puissent présenter à tour de rôle leurs visions stratégiques. Ces rencontres se poursuivront en 2018-2019. Une journée CAR-MRC visant à permettre aux directions de MRC de s'outiller et d'obtenir des réponses ou de l'accompagnement en fonction de leurs différents enjeux a été planifiée aussi pour juin 2018.

La CAR a également reçu quelques partenaires stratégiques comme l'Administration portuaire de Québec afin que les modifications à son projet Beauport 2020 soient présentées. L'Association touristique régionale de Charlevoix et l'Office du tourisme de Québec ont également pris part à une rencontre. La CAR favorise ainsi une ouverture et des discussions sur les projets structurants de la région et leurs enjeux.

Par ailleurs, dans la réalisation de ses mandats, la CAR de la région est appuyée par le comité technique en aménagement du territoire qui voit entre autres à assurer un accompagnement des MRC dans divers dossiers.



## Indicateurs de la région

La région de la Capitale-Nationale affiche d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines liés à l'occupation et à la vitalité des territoires. La région se trouve notamment en tête de classement relativement au taux de travailleurs chez les 25 à 54 ans, au revenu des ménages et à la diplomation au secondaire.

| Premier tiers   | Deuxième tiers   | Dernier tiers  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• Diplomation au secondaire</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• État du réseau routier</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Croissance du PIB</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• Infractions au Code criminel (dans la moyenne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li></ul> |

Note : La région de la Capitale-Nationale ne bénéficie pas du FARR, mais d'un autre programme administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, soit le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

## Région de la Mauricie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Accroître la population de la Mauricie.
- Priorité 2 Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés.
- Priorité 3 Réduire les inégalités sociales.
- Priorité 4 Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie.
- Priorité 5 Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie.
- Priorité 6 Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir.
- Priorité 7 Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes.
- Priorité 8 Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements.
- Priorité 9 Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable.
- Priorité 10 Assurer la relève et le transfert d'entreprises.
- Priorité 11 Améliorer la qualification de la main-d'œuvre.
- Priorité 12 Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études.
- Priorité 13 Développer la culture entrepreneuriale.
- Priorité 14 Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines.

### Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres de la CAR de la Mauricie ont eu lieu en 2017-2018. Au cours de cette année, les travaux de la CAR ont permis à quelques MO de présenter leurs politiques gouvernementales et les plans d'action qui y sont associés. Les rencontres ont également permis des échanges sur les principaux dossiers de chaque MO de la CAR.

Également, dans l'objectif d'accroître la concertation entre les directions régionales des ministères et les organismes municipaux de la Mauricie, la CAR-aménagement organise des rencontres entre ses membres et les aménagistes des MRC, des villes et de l'agglomération de La Tuque. Des actions plus cohérentes et une meilleure compréhension des réalités respectives des organismes représentés assureront une planification et une occupation optimisées de la Mauricie.

Outre la CAR-aménagement, deux autres sous-comités de la CAR de la Mauricie sont actifs, soit :

- le sous-comité de développement des territoires (CAR-développement);
- le sous-comité de développement économique (CAR-économique).

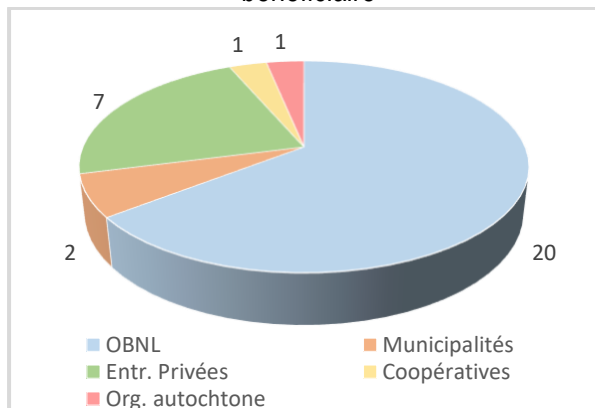
### Bilan du FARR

Un total de 31 projets se sont vu octroyer un montant provenant du FARR en 2017-2018 dans la région de la Mauricie. Plus de 5 millions de dollars leur ont été attribués, soit la totalité de l'enveloppe affectée à l'année 2017-2018 (2 055 637 \$), en plus de 3 millions de dollars provenant des budgets des prochaines années.

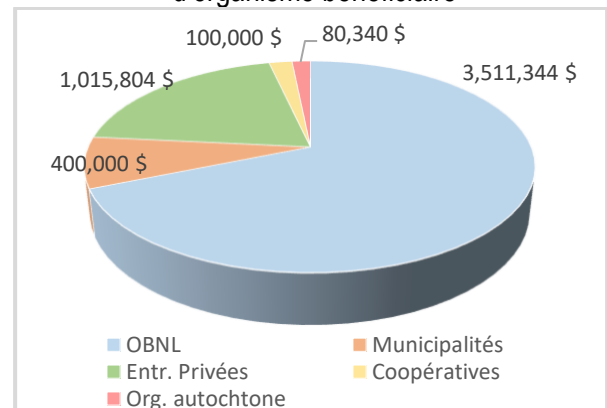
Par ailleurs, la majorité des bénéficiaires du FARR sont des OBNL. De plus, parmi les priorités régionales qui sont davantage visées par les projets, notons la priorité 4 (Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie) et la priorité 6 (Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir).

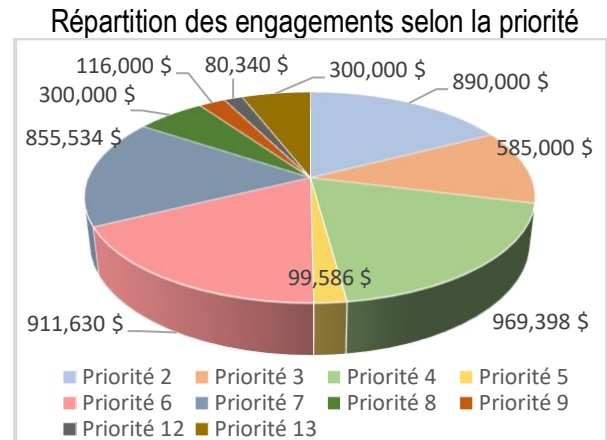
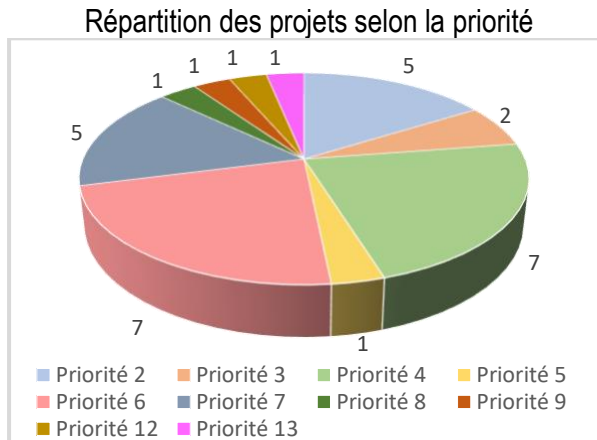
| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 31                        | 5 107 488 \$           | 2 055 637 \$         | 18 241 307 \$          |

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire





Un des projets soutenus par le FARR en Mauricie en 2017-2018 provient du Conseil de la Nation Atikamekw. Le Conseil a réalisé une étude de faisabilité économique et financière dans le but de créer un centre de formation professionnelle autochtone à La Tuque.

Ce projet cadre avec la priorité 12 qui vise à favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études.

### Indicateurs de la région

On trouve la région de la Mauricie en tête de peloton des régions du Québec dans trois indicateurs d'OVT : la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de 1 000 habitants, la population inscrite auprès d'un médecin de famille et l'état du réseau routier.

| Premier tiers  | Deuxième tiers   | Dernier tiers   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>État du réseau routier</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diplomation au secondaire</li> <li>Croissance du PIB</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance de la population</li> <li>25 à 54 ans au travail</li> <li>55 à 64 ans au travail</li> <li>Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>Revenu des familles monoparentales</li> <li>Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>Enfants en service de garde</li> <li>Infractions au Code criminel (plus élevé que la moyenne)</li> </ul> |

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire du Centre-du-Québec.

## Région de l'Estrie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
- Priorité 2 Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité.
- Priorité 3 Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises.
- Priorité 4 Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie.
- Priorité 5 Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités.
- Priorité 6 Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie.
- Priorité 7 Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.
- Priorité 8 Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire.
- Priorité 9 Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie.
- Priorité 10 Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication.
- Priorité 11 Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte.
- Priorité 12 Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et de moyennes entreprises dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.
- Priorité 13 Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 14 Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens.
- Priorité 15 Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé.
- Priorité 16 Conserver et protéger les milieux naturels.

### Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région se sont réunis à quatre reprises en 2017-2018. Au cours de cette année, la CAR a mis en place les groupes de réflexion et d'action sur les priorités estriennes (GRAPE). Ces GRAPE (et la CAR) seront le lieu de rencontres pour discuter des éléments des priorités qui seront privilégiés. Chaque GRAPE se dotera d'un plan d'action propre et pourra se donner les moyens nécessaires pour faire avancer les priorités régionales. De plus, le ministre régional sera informé des travaux des GRAPE lors d'une rencontre-bilan annuelle.

Deux comités sectoriels agissent également en appui aux travaux de la CAR soit :

- le comité CAR-aménagement du territoire;
- le comité économique de la CAR.

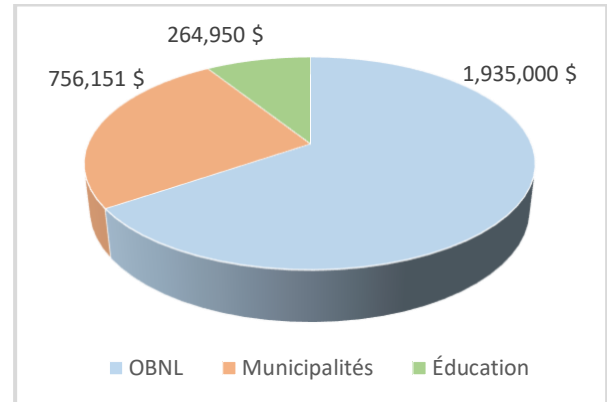
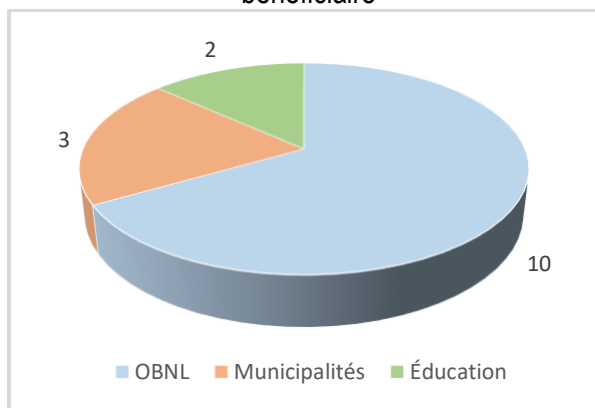
### Bilan du FARR

Dans la région de l'Estrie, 15 projets (y compris une entente sectorielle) ont été soutenus par le FARR. Près de 3 millions de dollars ont été investis dans ceux-ci, dont les 2 millions de dollars de l'enveloppe affectée à la période 2017-2018.

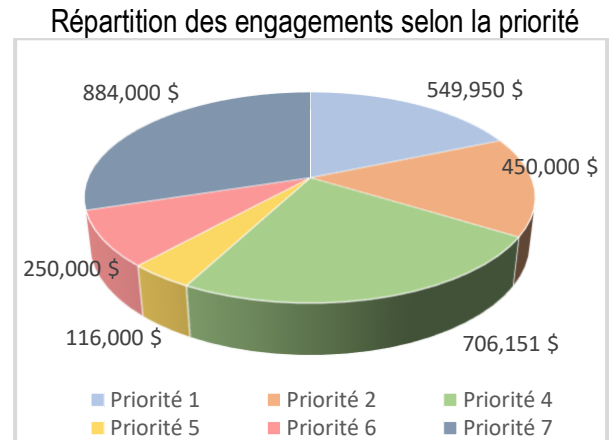
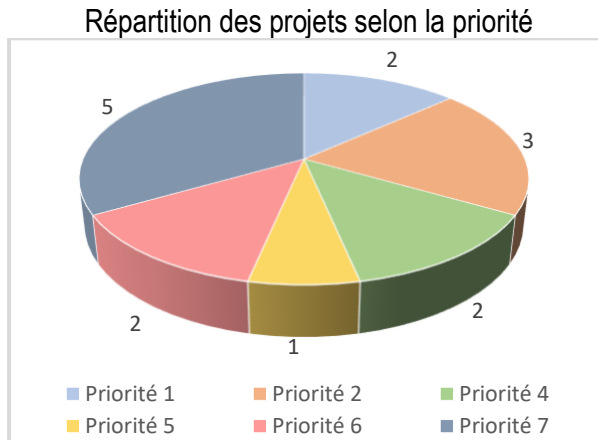
La majorité des bénéficiaires du FARR sont des OBNL. Environ les deux tiers des sommes leur ont d'ailleurs été alloués. Les projets soutenus cadrent dans 6 des 14 priorités établies par la région. Plus de 800 000 \$ ont été affectés à des projets relatifs à la priorité 7 visant à « augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs ».

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 15                        | 2 956 101 \$           | 2 070 072 \$         | 6 588 312 \$           |

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Parmi les projets ayant fait l'objet d'un soutien en 2017-2018, on note celui de la Table des MRC de l'Estrie qui porte sur l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de main-d'œuvre et d'emploi. Plus précisément, le projet permettra de dresser le profil de certains bassins de main-d'œuvre et établir un diagnostic des services d'emplois. Il y aura également établissement des enjeux et des actions concrètes à réaliser à court terme pour appuyer les entreprises et expérimenter des solutions qui devront faire l'objet d'une planification.

Ce projet cadre avec la priorité 1 qui vise à soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.

### Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT où la région de l'Estrie est en tête de liste, notons ceux de la proportion de la population vivant dans un territoire où l'IVE est faible ainsi que le taux d'infraction au Code criminel.

| Premier tiers   | Deuxième tiers   | Dernier tiers   |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>Infractions au Code criminel (plus faible que la moyenne)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance de la population</li> <li>25 à 54 ans au travail</li> <li>55 à 64 ans au travail</li> <li>Diplomation au secondaire</li> <li>Croissance du PIB</li> <li>Revenu des familles monoparentales</li> <li>Enfants en service de garde</li> <li>Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>État du réseau routier</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul> |

## Région de Montréal

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.
- Priorité 2 Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.
- Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.
- Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations.
- Priorité 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.
- Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones.
- Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone.
- Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.
- Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

### Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres de la CAR de la région de Montréal ont eu lieu en 2017-2018. Il a notamment été question des principaux enjeux qui touchent les MO dans la région. Les projets routiers majeurs, la réorganisation des services gouvernementaux au sein de Services Québec et le Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal ont notamment fait l'objet de discussions. Les projets de loi n° 121 et n° 122 ainsi que l'avancement des ententes sectorielles prévues dans l'entente-cadre Réflexe Montréal ont aussi été abordés par les participants.

Un sous-comité en santé publique a également été créé. Celui-ci a pour mandat de se consacrer aux inégalités sociales de santé, au bien-être et à la qualité de vie sur le territoire montréalais. Ce sous-comité s'ajoute à la Table économique de la CAR de Montréal en tant que mécanisme particulier.



## Indicateurs de la région

La région de Montréal affiche d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines. La région se trouve notamment en tête de classement relativement à la croissance de la population, à la croissance du PIB et à la proportion d'enfants en service de garde.

| Premier tiers  | Deuxième tiers  | Dernier tiers   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Croissance du PIB</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• État du réseau routier</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Diplomation au secondaire</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• Infractions au Code criminel (plus élevé que la moyenne)</li></ul> |

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal.

Note : La région de Montréal ne bénéficie pas du FARR, mais d'un autre programme octroyé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, soit le Fonds de développement économique de Montréal.

## Région de l'Outaouais

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale.
- Priorité 2 Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière.
- Priorité 3 Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 4 Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques.
- Priorité 5 Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité.
- Priorité 6 Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Priorité 7 Soutenir la diversification économique et l'innovation.
- Priorité 8 Favoriser le développement touristique de la région.
- Priorité 9 Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire.
- Priorité 10 Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière.
- Priorité 11 Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

### Bilan des activités de la CAR

La CAR-MRC (un des sous-comités de la CAR) a été particulièrement active dans la région de l'Outaouais en 2017-2018. Réunissant les membres de la CAR ainsi que les directeurs généraux des MRC, elle a pour mandat d'assurer un partage d'information sur les projets, les politiques et les programmes des MO touchant les territoires ainsi que sur les priorités de développement des MRC. Les rencontres ont notamment permis aux membres d'échanger sur les priorités de développement économique de la MRC de Pontiac et sur le projet Cap sur l'Ouest, une stratégie économique menée par la MRC de Pontiac et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Quant à elle, la CAR s'est réunie à trois reprises en 2017-2018. Pour la première fois, elle a accueilli un représentant du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ce qui a permis aux MO de mieux comprendre la réalité autochtone en Outaouais ainsi que l'offre de services du SAA.

Deux autres sous-comités agissent en appui aux travaux de la CAR, soit :

- le sous-comité CAR-aménagement;
- le sous-comité CAR-économique.

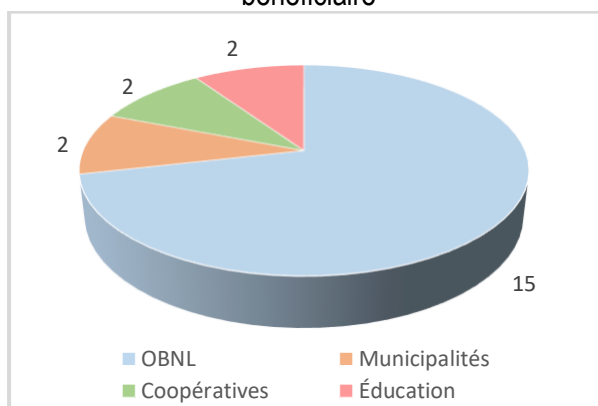
## Bilan du FARR

Un total de 21 projets, y compris une entente sectorielle, ont été priorisés en Outaouais en 2017-2018. Le coût total de ceux-ci est évalué à près de 5,5 millions de dollars. Le FARR a contribué à ces initiatives pour un peu plus de 3 millions de dollars, y compris la totalité de l'enveloppe affectée à l'année 2017-2018, soit 1,9 million de dollars.

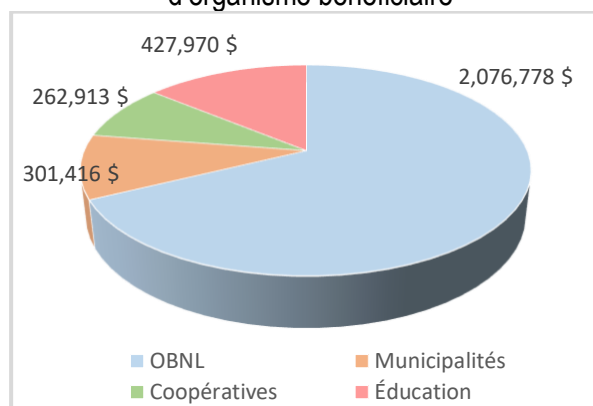
La majorité des projets ayant reçu des sommes du FARR est portée par des OBNL. Par ailleurs, 10 des 11 priorités de la région sont ciblées par des projets. Environ 1,2 million de dollars concernent des projets associés aux priorités 3 (Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région) et 7 (Soutenir la diversification économique et l'innovation).

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 21                        | 3 069 077 \$           | 1 935 664 \$         | 5 453 941 \$           |

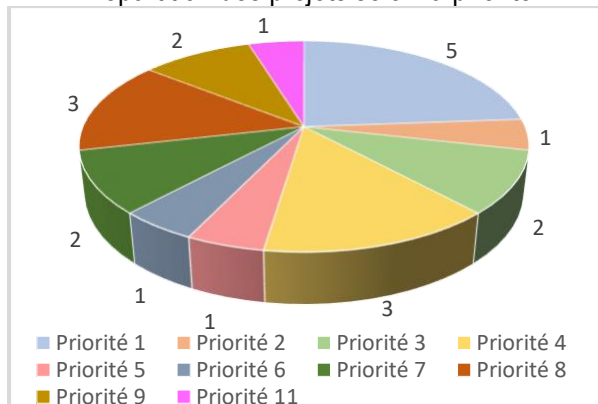
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



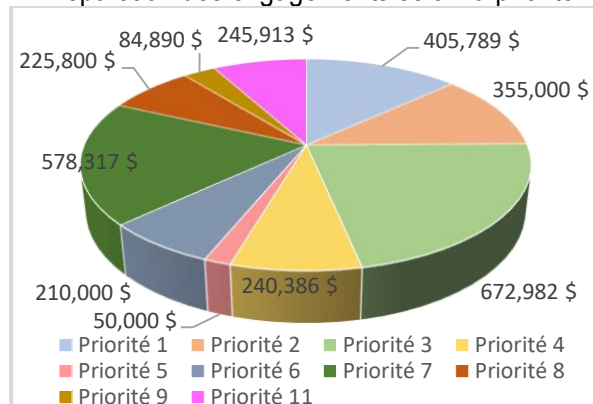
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



L'Observatoire du développement de l'Outaouais, un organisme rattaché à l'Université du Québec en Outaouais, a obtenu un financement du FARR pour son projet « Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais par rapport à sa situation frontalière : mobilisation des connaissances, animation du milieu et développement d'actions concertées ». Par ce projet, la région souhaite mettre en place des stratégies et des actions pour mettre en valeur le caractère frontalier de l'Outaouais et saisir les possibilités découlant de la proximité de la région avec Ottawa et la rive ontarienne.

Ce projet cadre avec la priorité 2 qui vise à renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière.

### Indicateurs de la région

La région de l'Outaouais se retrouve en tête de classement des régions du Québec dans quatre indicateurs d'OVT, soit : la croissance de la population, les revenus des familles (familles formées d'un couple et familles monoparentales) ainsi que la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

| Premier tiers  | Deuxième tiers   | Dernier tiers   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Enfants en service de garde</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au Code criminel (plus élevé que la moyenne)</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul> |

## Région de l'Abitibi-Témiscamingue

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
- Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
- Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
- Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.

### Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue se sont rencontrés à cinq reprises au cours de l'année 2017-2018. Ils se sont notamment penchés sur les problématiques d'attraction et de maintien de la main-d'œuvre dans leurs directions régionales en mettant en place un plan d'action qui permettra de dégager des pistes de solution. Dans le cadre de ces travaux, un questionnaire a notamment été transmis aux membres afin d'obtenir un tableau juste de la situation.

Certains dossiers pouvant interpeller plusieurs MO ont aussi fait l'objet de présentations. Mentionnons à ce titre le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 par le Secrétariat aux affaires autochtones ainsi que la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (projet de loi n° 102) et la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi n° 132) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

En Abitibi-Témiscamingue, trois sous-comités agissent en appui aux travaux de la CAR, soit la Table économique de la CAR, le comité en développement social et le comité en aménagement du territoire. Ce dernier a notamment convié les urbanistes et les aménagistes de la région pour des présentations relatives aux projets de loi n° 102, n° 122 et n° 132.

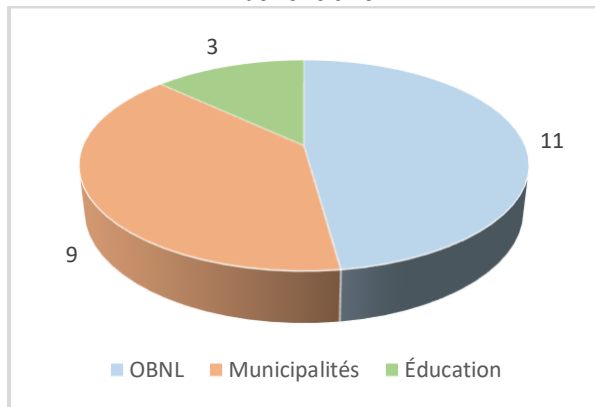
### Bilan du FARR

La région de l'Abitibi-Témiscamingue a sélectionné 23 projets (y compris une entente sectorielle de développement) en vue d'un financement par le FARR. Une somme de 2,5 millions de dollars a été allouée à ceux-ci, dont environ la moitié provenant de l'enveloppe affectée à l'année 2017-2018. Le coût total de ces projets est estimé à 5,6 millions de dollars.

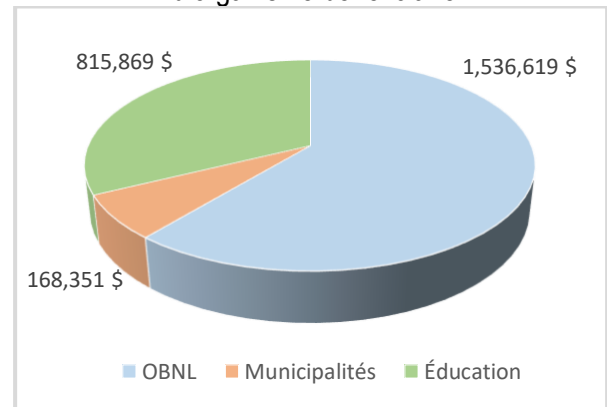
En ce qui a trait à la répartition des investissements du FARR, on note que les deux tiers (1,5 million de dollars) ont été octroyés à des OBNL. Par ailleurs, l'ensemble des priorités régionales est visé par des projets ayant obtenu un financement.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 23                        | 2 520 839 \$           | 1 309 069 \$         | 5 601 579 \$           |

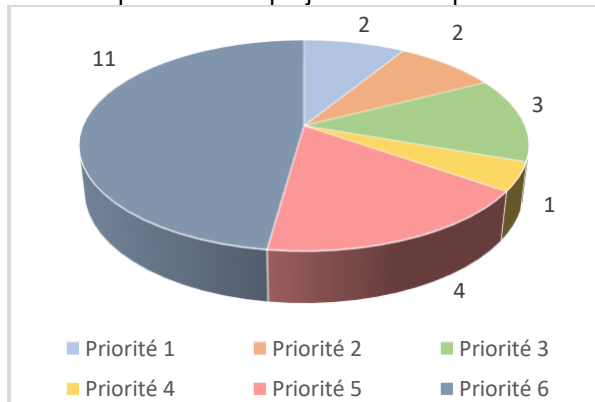
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



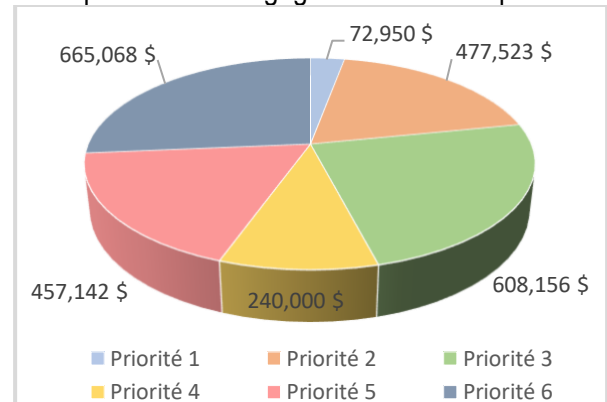
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Le projet « Programmation de recherche sur l'hydrologie des eskers » déposé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a notamment été soutenu par le FARR. Le projet vise la mise en place d'une programmation de recherche dans le cadre de la création d'une chaire de recherche en hydrogéologie appliquée. Il est sous l'égide du Groupe de recherche sur les eaux souterraines de l'UQAT situé sur le campus d'Amos. Cette initiative vise à accroître les connaissances sur les eaux souterraines tout en formant des chercheurs et de la main-d'œuvre. Il s'agit aussi de combler une lacune et de se positionner comme chef de file mondial dans le domaine de l'hydrogéologie des eskers et de la gestion des eaux souterraines.

Ce projet cadre avec la priorité 2 qui vise à accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.

### Indicateurs de la région

La région de l'Abitibi-Témiscamingue se retrouve en tête de classement des régions du Québec dans un indicateur d'OVT, soit celui du revenu des familles formées d'un couple.

| Premier tiers   | Deuxième tiers   | Dernier tiers  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Revenu des familles formées d'un couple</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>25 à 54 ans au travail</li> <li>55 à 64 ans au travail</li> <li>Revenu des familles monoparentales</li> <li>Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>État du réseau routier</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance de la population</li> <li>Diplomation au secondaire</li> <li>Croissance du PIB</li> <li>Enfants en service de garde</li> <li>Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>Infractions au Code criminel (plus élevé que la moyenne)</li> </ul> |

## Région de la Côte-Nord

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- Priorité 2 Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- Priorité 4 Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
- Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés.
- Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- Priorité 8 Agir en synergie.

### Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Côte-Nord s'est réunie à cinq reprises en 2017-2018. Deux de ces rencontres ont été consacrées à des échanges sur le renouvellement de la Stratégie pour l'OVT et sur la mise en œuvre du FARR. Dans le cadre de la Stratégie pour l'OVT, en plus de faire l'état d'avancement des travaux du comité directeur qui avait le mandat d'élaborer les priorités régionales, les membres de la CAR ont été appelés à bonifier celles-ci par leurs commentaires et en transmettant les données pertinentes.

En ce qui a trait au FARR, des suggestions ont été faites dans le but de faciliter les processus d'obtention d'avis sectoriels provenant des MO sur les projets déposés.

La CAR de la Côte-Nord est appuyée par quatre sous-comités :

- le Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord;
- la Table économique de la CAR;
- le Comité aménagement de la CAR;
- la Table Santé-qualité de vie.

### Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR de la région de la Côte-Nord a accordé un soutien financier à 34 projets en 2017-2018. Le montant autorisé s'élève à 3,5 millions de dollars, ce qui inclut la

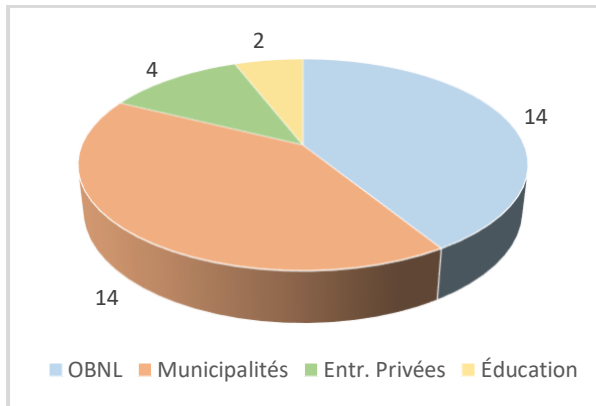


totalité de l'enveloppe affectée à l'année 2017-2018 (1,5 million de dollars). Le coût total des projets choisis est estimé à près de 25 millions de dollars.

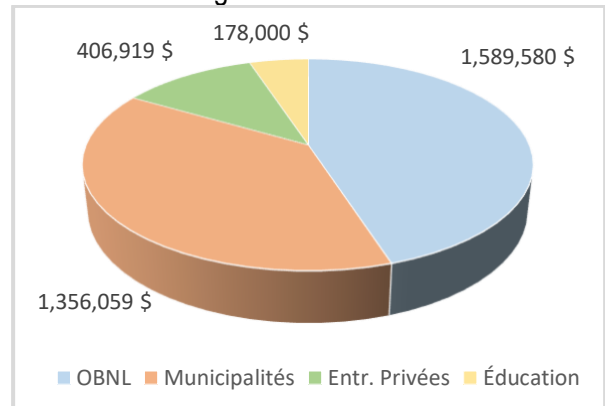
La majorité des projets soutenus sont portés par des OBNL ou des municipalités (avec 14 projets chacun). Ils ont respectivement reçu 1,6 million de dollars et 1,4 million de dollars. Par ailleurs, près de 60 % des sommes ont été affectées à des projets liés à la priorité 3 (Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord).

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 34                        | 3 530 558 \$           | 1 506 218 \$         | 24 828 140 \$          |

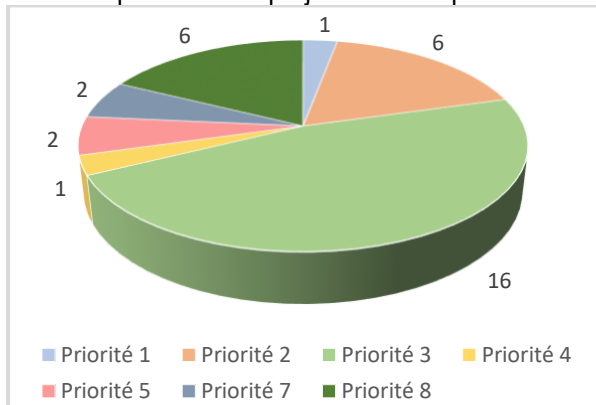
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



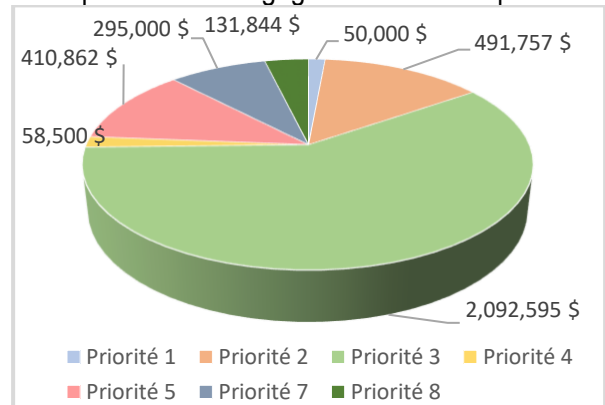
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Un des projets soutenus par le FARR dans la région de la Côte-Nord en 2017-2018 a été lancé par le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale. Cet organisme de recherche compte appuyer des entreprises agricoles de la Côte-Nord afin de leur fournir des outils pour faciliter la production commerciale d'airelles. Ce projet débutera par la mise en place

d'une régie de culture qui comprend la micropropagation des plants jusqu'à l'aménagement de plusieurs champs d'airelles à rendement élevé.

Ce projet cadre avec la priorité 3 qui vise à soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.

### Indicateurs de la région

La région de la Côte-Nord se retrouve en tête de classement des régions du Québec relativement à deux indicateurs d'OVT : celui du revenu des familles formées d'un couple et celui concernant la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

| Premier tiers   | Deuxième tiers   | Dernier tiers  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Infractions au Code criminel (plus élevé que la moyenne)</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul> |

## Région du Nord-du-Québec

### Rappel des priorités de la région (Jamésie)

- Priorité 1 Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique.
- Priorité 2 Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.
- Priorité 3 Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Soutenir le développement et la diversification de l'économie.
- Priorité 6 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Seul le secteur de la Jamésie a établi des priorités dans le cadre de la Stratégie OVT.

### Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR du Nord-du-Québec se sont rencontrés à trois reprises en 2017-2018. Ils ont notamment mis en place la CAR-Affaires autochtones dont le mandat est de favoriser la concertation et l'harmonisation des actions des MO dans la région du Nord-du-Québec lors de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'autres actions gouvernementales en milieu autochtone (territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et du Nunavik). Les travaux relatifs aux difficultés de recrutement et de maintien de la main-d'œuvre dans la fonction publique dans le Nord-du-Québec se sont aussi poursuivis en cours d'année.

Les rencontres de la CAR sont également l'occasion pour les MO de partager de l'information sur du contenu propre à la région du Nord-du-Québec. Au cours de l'année, des présentations ont eu lieu relativement aux principales ententes en matière autochtone en milieu nordique (SAA), à l'organisation territoriale municipale dans le Nord-du-Québec (MAMOT), ainsi qu'à l'acceptabilité sociale, aux besoins en énergie et la conjoncture des projets miniers dans la région (MERN).

En plus de la CAR-Affaires autochtones, la CAR du Nord-du-Québec est appuyée par deux autres comités sectoriels : la CAR-économique et la CAR-aménagement. Un journal trimestriel, *l'Info-CAR*, est également transmis aux membres.

## Bilan du FARR

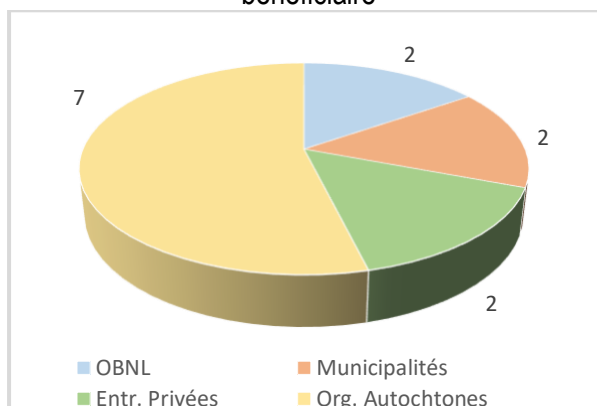
Un total de 13 projets ont été financés par le FARR au Nord-du-Québec en 2017-2018. Plus de 1,1 million de dollars ont été investis dans ceux-ci. Le coût total des projets financés s'élève pour sa part à près de 3,7 millions de dollars.

Près de 500 000 \$ ont été octroyés à des organismes municipaux, ce qui représente près de la moitié des sommes versées à l'ensemble des organismes de la région.

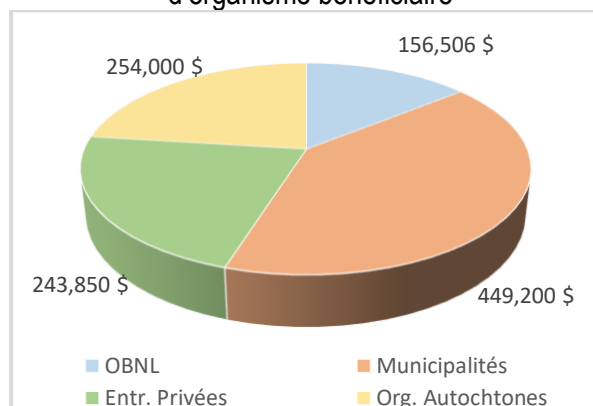
Il est à noter que les sommes du FARR pour la région du Nord-du-Québec sont réparties en trois enveloppes distinctes : une pour le territoire d'Eeyou Istchee, une pour le Nunavik et une autre pour la Jamésie.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 13                        | 1 103 556 \$           | 752 368 \$           | 3 678 660 \$           |

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Le comité de sélection du FARR pour le secteur d'Eeyou Istchee a soutenu financièrement sept projets portés par le Gouvernement de la nation crie. Un des projets consiste à développer et à mettre sur pied un centre pour l'entrepreneuriat et l'employabilité à Chisasibi. Inspiré des digihubs et des incubateurs industriels, ce projet pilote testera un modèle d'incubateur de talents et de développement d'entreprises pour les Cris. Ce modèle pourrait être ensuite reproduit dans chaque communauté en Eeyou Istchee.

Pour le territoire de la Jamésie, quatre projets ont été sélectionnés. Parmi ceux-ci figure une entente de partenariat de trois ans entre l'Administration régionale Baie-James et la Société d'histoire régionale de Chibougamau pour que cette dernière assure le maintien et le développement des services professionnels offerts à la population jamésienne dans le domaine de l'histoire et du patrimoine.

Enfin, au Nunavik, un des deux projets soutenus est porté par l'Administration régionale Kativik qui a reçu un financement pour réaliser le projet « Rencontre des aînés inuits 2018 ». Cette initiative a pour but de briser l'isolement des aînés chez les Inuits du Nunavik en favorisant la participation d'un représentant de chacun des villages nordiques à la rencontre annuelle des aînés qui a eu lieu au Nunavut en 2018. Il s'agit d'un lieu d'échanges qui a permis de maintenir des liens entre les communautés inuites malgré les distances géographiques et les frontières administratives.

### Indicateurs de la région

La région du Nord-du-Québec se retrouve en tête de classement des régions du Québec dans six indicateurs d'OVT. Parmi ceux-ci, notons ceux du taux de travailleurs chez les 55-64 ans, de la proportion d'enfants en service de garde et de la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

| Premier tiers   | Deuxième tiers  | Dernier tiers  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au Code criminel (plus faible que la moyenne)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul> |

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'il porte sur les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec.

## Région de la Gaspésie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région.
- Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région.
- Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.
- Priorité 5 Participer au développement économique et à la création d'emplois.
- Priorité 6 Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme.

### Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se sont réunis à quatre reprises en 2017-2018. Dans le cadre des travaux de réflexion du comité directeur pour l'établissement des priorités régionales et des actions privilégiées, huit ministères ont été conviés à participer à une journée de réflexion et d'échanges avec la Table des préfets sur les enjeux prioritaires. Les membres de la CAR ont aussi participé à un forum régional de consultation où se sont réunies plus de 140 personnes de la société civile, du milieu municipal et institutionnel.

Par ailleurs, pour l'appuyer dans ses travaux, la CAR de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine peut compter sur la collaboration de cinq comités sectoriels, soit :

- le comité économique de la CAR
- le comité du Fonds d'aide aux initiatives régionales;
- le comité technique en aménagement;
- le comité développement social de la CAR;
- la CAR–Îles-de-la-Madeleine (voir section Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine).

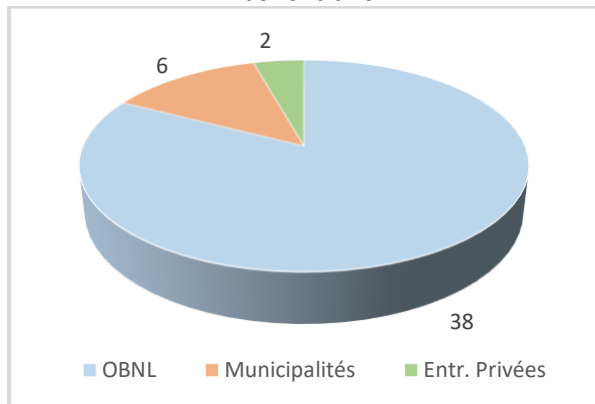
## Bilan du FARR

Le comité de sélection des projets FARR pour la région de la Gaspésie a choisi de soutenir 46 projets issus du milieu en 2017-2018. La totalité de l'enveloppe annuelle, soit près de 1,7 million de dollars, a été investie. La contribution totale provenant du FARR s'élève quant à elle à plus de 3 millions de dollars. Finalement, le coût total des projets financés se situe à 11,4 millions de dollars.

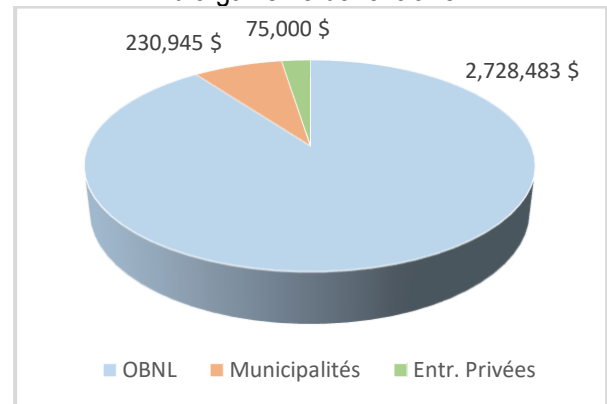
Les OBNL se sont vu octroyer 90 % des investissements provenant du FARR, soit 2,7 millions de dollars. Par ailleurs, près de la moitié des projets sont liés à la priorité 7 « Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme ». Ils ont obtenu environ le tiers des sommes consenties en 2017-2018.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 46                        | 3 034 428 \$           | 1 659 967 \$         | 11 383 600 \$          |

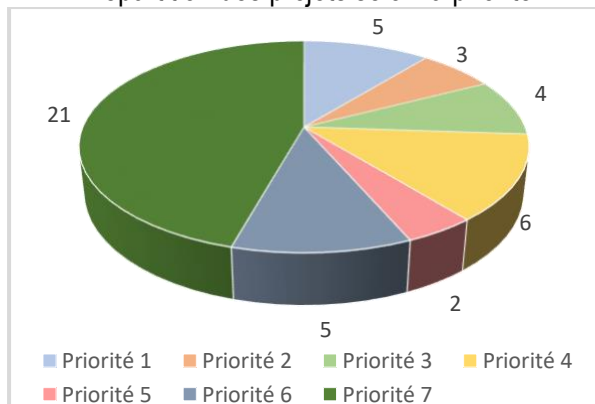
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



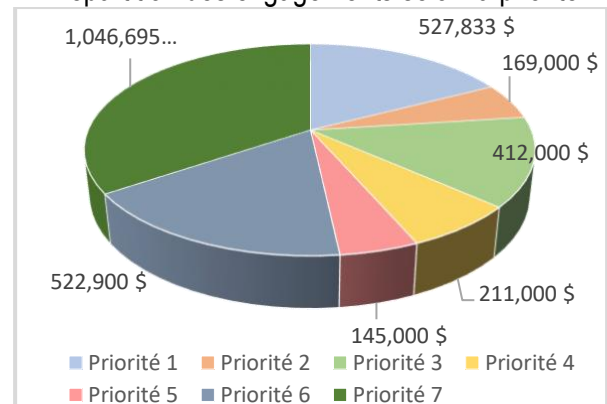
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Parmi les projets qui ont reçu un financement dans le cadre du FARR en 2017-2018, notons ceux de la Corporation de développement de La Martre et de la Coop de solidarité et de développement de Saint-François. Les projets visent l'implantation, dans leurs municipalités respectives, de postes d'essence automatisés qui sont surveillés à distance afin d'assurer le maintien de services de proximité.

Ces projets relatifs à la priorité 1 de la Gaspésie visent à dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région.

### Indicateurs de la région

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se trouve en tête de peloton des régions du Québec en regard de six indicateurs d'OVT. Notons à ce titre ceux de la croissance du PIB, de la population inscrite auprès d'un médecin de famille et de la proportion d'enfants en service de garde.

| Premier tiers   | Deuxième tiers | Dernier tiers   |
|---|----------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au Code criminel (plus faible que la moyenne)</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul> |                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> </ul> |

Note : Les indicateurs de la région de la Gaspésie sont ceux de la région administrative. La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est donc comprise dans le territoire.



## Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Renverser la tendance démographique.
- Priorité 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.
- Priorité 3 Consolider et diversifier notre économie.
- Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.
- Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

### Bilan des activités de la CAR

Dans le cadre de son mandat, la CAR Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine couvre le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Cependant, le décret venant actualiser les responsabilités des CAR adopté en juillet 2018 est venu confirmer l'établissement d'un comité spécifique pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Son principal objectif est de mieux adapter l'intervention gouvernementale aux enjeux particuliers du territoire. Au cours de la dernière année, les membres de ce comité se sont rencontrés une fois.

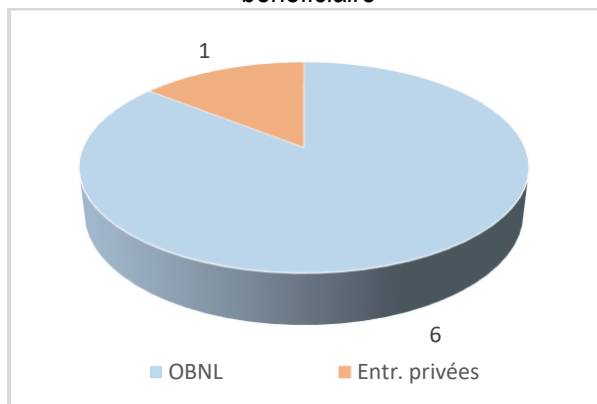
### Bilan du FARR

Sept projets ont été financés par le FARR en 2017-2018 dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Environ trois quarts de millions de dollars ont été octroyés aux organismes du milieu, dont la totalité de l'enveloppe de 400 945 \$ pour l'année 2017-2018. Le coût des projets soutenus est pour sa part évalué à 3,5 millions de dollars.

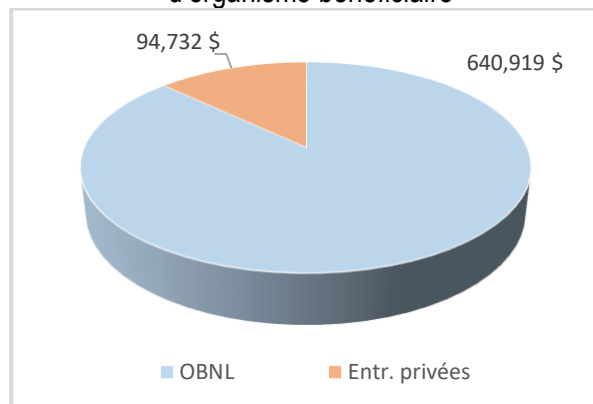
La plupart des projets financés sont issus d'OBNL. Ceux-ci se sont vu accorder 87 % des sommes. Par ailleurs, quatre des projets retenus sont liés à la priorité 3 « Consolider et diversifier notre économie ». Environ 60 % des sommes investies sont également associées à cette priorité.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 7                         | 735 651 \$             | 400 945 \$           | 3 508 882 \$           |

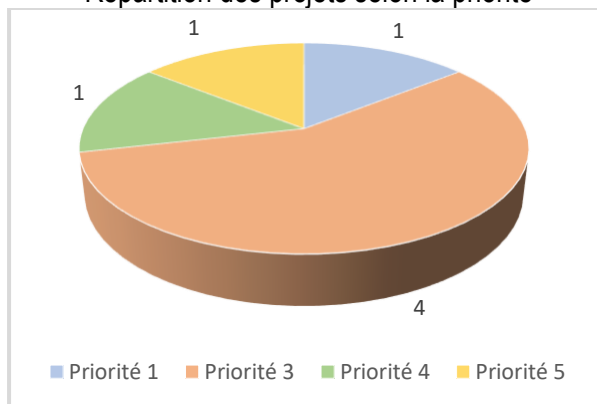
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



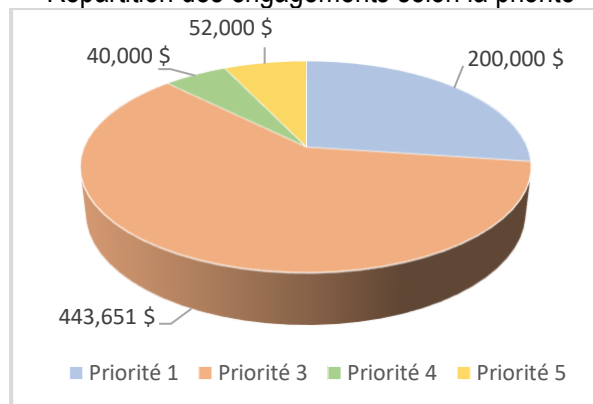
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Une des initiatives soutenues par le comité de sélection des projets FARR de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine a été proposée par l'organisme Merinov et porte sur le développement de la filière des macroalgues aux Îles-de-la-Madeleine. Plus particulièrement, l'objectif du projet est de cibler et d'évaluer de nouveaux sites propices à la culture des macroalgues aux Îles-de-la-Madeleine afin d'attirer de nouveaux investisseurs dans ce secteur économique prometteur.

Ce projet est lié à la priorité 3 qui vise à consolider et à diversifier l'économie de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

### Indicateurs de la région

Plusieurs indicateurs d'OVT n'étant pas disponibles à l'échelle des MRC, une analyse pour le territoire de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine ne peut être réalisée dans le cadre du présent bilan. Ce territoire est compris dans celui de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

## Région de la Chaudière-Appalaches

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional.
- Priorité 2 Encourager le développement du secteur bioalimentaire.
- Priorité 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture.
- Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
- Priorité 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.
- Priorité 10 Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.
- Priorité 11 Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.
- Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.
- Priorité 13 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2017-2018, les membres de la CAR de la Chaudière-Appalaches ont tenu quatre rencontres. Dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie OVT, ils ont amorcé un exercice de réflexion afin de dégager des pistes d'actions visant à optimiser les modes de collaboration et de communication entre la CAR et les élus municipaux.

À cet effet, le comité Gouvernance de proximité CAR-MRC, formé de représentants des milieux gouvernemental et municipal, a été mis à contribution. Ce comité a pour principal mandat d'établir un canal de communication privilégié avec les élus municipaux dans une perspective de partenariat et de réciprocité. Il aura également pour mandat de favoriser le déploiement de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional, en fonction de l'évolution des enjeux et des priorités de la région.

Afin de la soutenir dans ses travaux, la CAR de la Chaudière-Appalaches est également appuyée par les comités sectoriels suivants :

- le Comité technique en aménagement de la Chaudière-Appalaches;
- la Table des saines habitudes de vie.

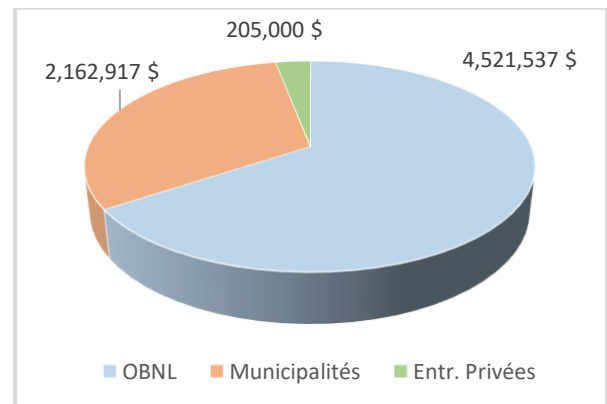
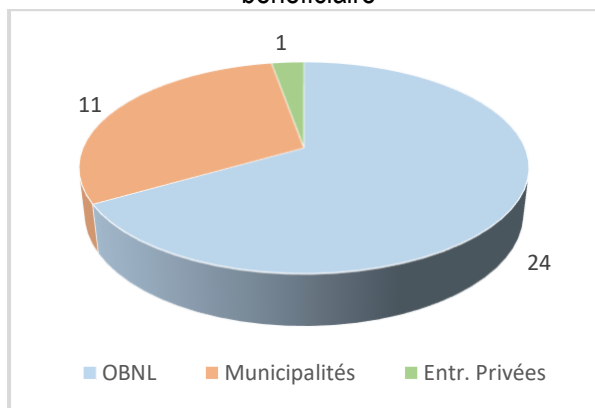
### Bilan du FARR

Le FARR a soutenu 36 projets provenant de la région de la Chaudière-Appalaches en 2017-2018. Les organismes ont obtenu près de 7 millions de dollars de ce fonds, alors que le coût total de leurs projets est estimé à un peu plus de 19 millions de dollars. Par ailleurs, l'ensemble de l'enveloppe du FARR affectée à la région pour l'année 2017-2018 (près de 2,5 millions de dollars) a été investie.

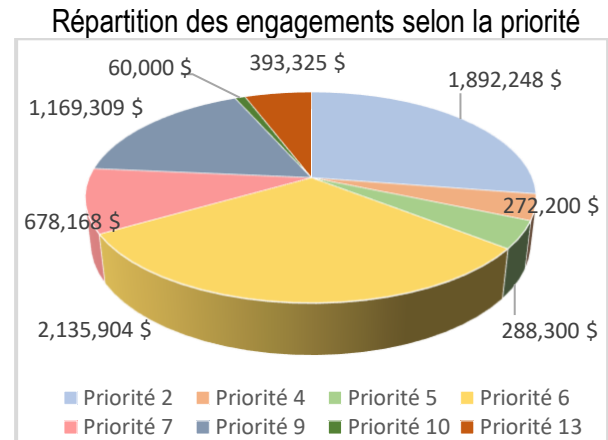
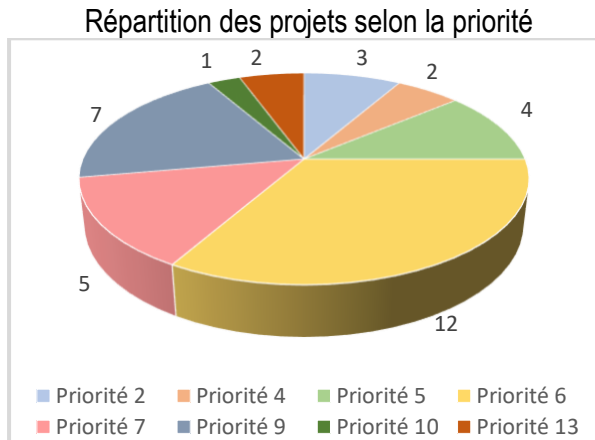
De plus, près du tiers des sommes octroyées en Chaudière-Appalaches l'ont été pour des projets liés à la priorité 6 de la région « Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches ». Finalement, 8 priorités régionales sur 13 ont été visées dans le cadre du premier appel de projets.

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 36                        | 6 889 454 \$           | 2 492 811 \$         | 19 109 851 \$          |

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Considérant les problématiques de disponibilité de main-d'œuvre dans la région de la Chaudière-Appalaches, le comité de sélection des projets du FARR a choisi de soutenir l'organisme Chaudière-Appalaches Économique dans ses efforts de recrutement à l'étranger. Concrètement, le projet vise l'embauche d'une personne qui agira à titre de chargée de promotion et de recrutement. Son principal mandat consistera à aller en France afin de repérer d'éventuels travailleurs pour les employeurs et d'en assurer la présélection.

Ce projet cadre avec la priorité 9 qui vise à soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.

### Indicateurs de la région

La région de la Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus performantes au Québec en regard de six indicateurs d'OVT. Notons entre autres la proportion de personnes au travail (autant les 25-54 ans que les 55-64 ans), le taux de diplomation au secondaire et la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

| Premier tiers  | Deuxième tiers   | Dernier tiers  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplomation au secondaire</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au Code criminel (plus faible que la moyenne)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul> |

## Région de Laval

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.
- Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable.
- Priorité 3 Développer un nouveau modèle de services de proximité.
- Priorité 4 Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières.
- Priorité 5 Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise.
- Priorité 6 Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants.
- Priorité 7 Créer un laboratoire d'innovation sociale.
- Priorité 8 Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés.

### Bilan des activités de la CAR

Trois rencontres de la CAR de la région de Laval ont eu lieu en 2017-2018.

Au cours de cette période, la CAR a notamment entamé une tournée de ses membres en vue d'échanger sur les réalités de chacun et sur les modes de collaboration à mettre en place dans le contexte de la nouvelle gouvernance. Également, diverses rencontres ont eu lieu entre certains membres de la CAR ainsi qu'entre des représentants de la Ville de Laval et du Syndicat de l'UPA de Laval afin de conclure une entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire pour la région.

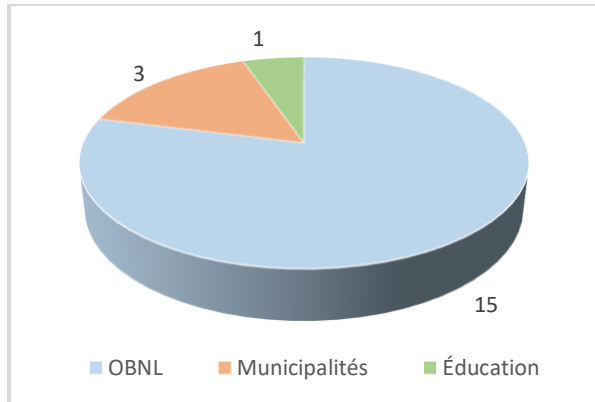
### Bilan du FARR

Le FARR a permis de soutenir 19 projets en 2017-2018. Près de 3,3 millions de dollars ont été investis dans ceux-ci, dont la totalité de l'enveloppe affectée à l'année 2017-2018 (1 169 317 \$). Le coût total des projets acceptés est de 7 142 825 \$.

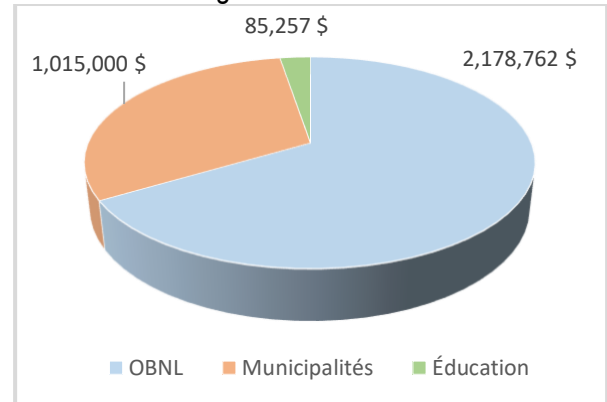
Les OBNL, qui sont responsables de la mise en œuvre de 15 des 19 projets soutenus, ont obtenu près des trois quarts des sommes octroyées en 2017-2018. Les projets financés sont davantage liés aux priorités régionales 4 (Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières) et 6 (Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants).

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 19                        | 3 279 019 \$           | 1 169 317 \$         | 7 142 825 \$           |

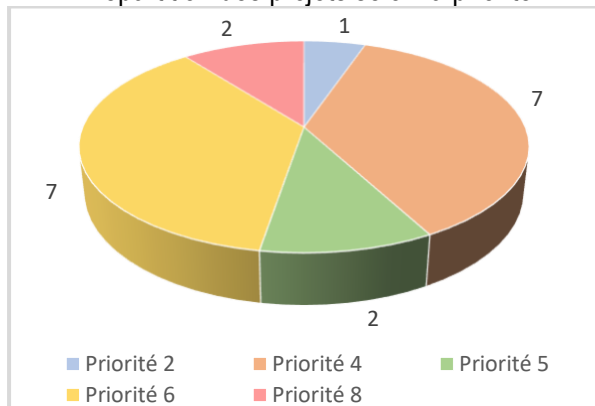
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



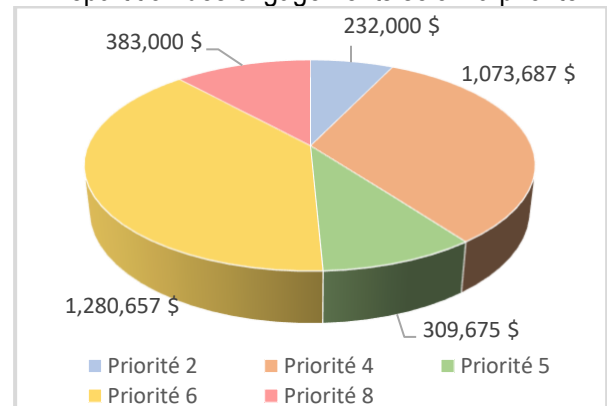
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Le comité du FARR de la région a notamment investi dans l'entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire de Laval 2017-2020. Les signataires de l'entente sont la Ville de Laval, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Services Québec), le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval — Direction de la santé publique (CISSS) et le Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles de Laval.

L'entente a pour objectifs :

- d'assurer la mobilisation des acteurs du milieu;
- de traiter des enjeux liés notamment à la relève, au rapprochement avec les consommateurs, à l'innovation dans une perspective de développement durable et en matière de valorisation et de transformation agroalimentaire;
- de mettre en œuvre les projets mobilisateurs du Plan de développement de la zone agricole et issus des comités consultatifs de la Table de développement agroalimentaire.

Ce projet cadre avec la priorité 6 de la région de Laval qui vise à stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants.

### Indicateurs de la région

La région de Laval se situe parmi les territoires présentant les meilleures statistiques dans neuf indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. Notons à ce titre ceux de la croissance de la population, du taux de travailleurs (autant chez les 25-54 ans que les 55-64 ans) et de la proportion d'enfants en service de garde.

| Premier tiers  | Deuxième tiers  | Dernier tiers  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au Code criminel (plus élevé que la moyenne)</li> </ul> |

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'une seule municipalité compose la région de Laval et qu'elle compte plus de 1 000 habitants.



## Région de Lanaudière

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la quatrième révolution industrielle.
- Priorité 2 L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs.
- Priorité 3 L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique, industriel, services, etc.).
- Priorité 4 La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire.
- Priorité 5 Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources.
- Priorité 6 Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel, le développement d'un axe est-ouest inexistant et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci.
- Priorité 7 Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC.
- Priorité 8 L'accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 9 Le soutien au développement d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques.
- Priorité 10 Le soutien et la bonification des produits d'appels et événements culturels et touristiques comme outil de rayonnement régional.
- Priorité 11 La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, améliorer l'accès à la culture et soutenir les créateurs et les artistes.
- Priorité 12 Le développement d'une offre éducative complète, innovante et branchée sur le milieu.
- Priorité 13 La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention.
- Priorité 14 La mise en place de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels.

## Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres régulières de la CAR de la région de Lanaudière se sont déroulées en 2017-2018. En outre, le 12 mars 2018, elle a tenu un colloque régional réunissant notamment les élus municipaux de la région et les directions générales des municipalités. Cela a été l'occasion pour les membres de la CAR de Lanaudière de présenter et d'expliquer leur offre de services. Les élus et élus municipaux ont pu assister à des présentations liées à des enjeux municipaux et échanger avec les représentants des MO en visitant les stands d'information spécialement aménagés.

De plus, le 31 janvier 2018, le comité technique en aménagement a organisé, à l'intention des aménagistes régionaux, une rencontre d'échanges portant sur les plans de développement de la zone agricole.

Par ailleurs, afin de favoriser des échanges entre la CAR et le milieu, trois mécanismes ont été institués :

- la rencontre CAR Lanaudière et Table des préfets;
- la rencontre CAR Lanaudière-Territoires;
- la rencontre CAR Lanaudière-Élus municipaux.

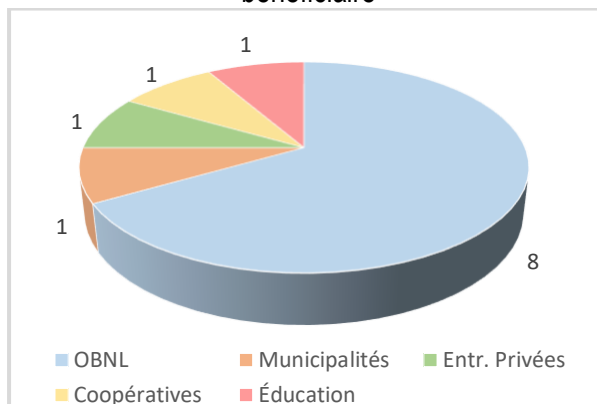
## Bilan du FARR

En 2017-2018, 12 projets se sont vu attribuer un soutien par le FARR. La totalité de l'enveloppe allouée pour l'année 2017-2018 (près de 2 millions de dollars) a été engagée, en plus d'un montant avoisinant les 5 millions de dollars des années suivantes. Le coût total des projets sélectionnés est estimé à 27 millions de dollars.

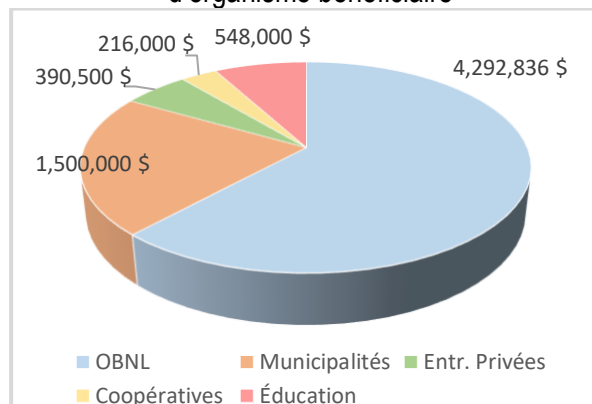
Les OBNL ont obtenu environ 60 % des montants accordés. De plus, la majorité des investissements concerne la priorité régionale 1 (L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la quatrième révolution industrielle).

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 12                        | 6 947 336 \$           | 1 974 518 \$         | 27 157 623 \$          |

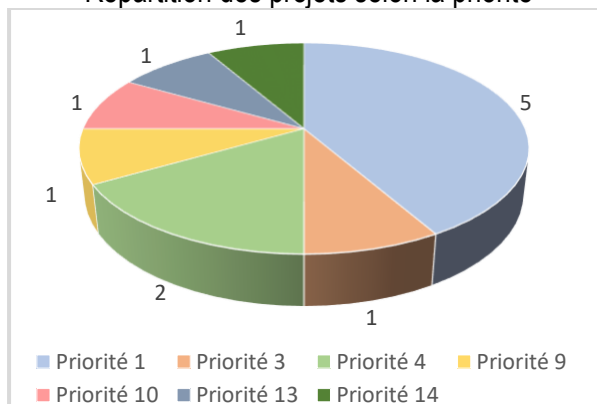
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



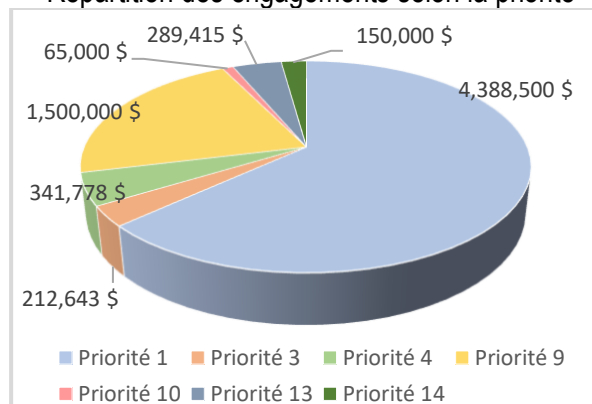
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



L'entreprise Papineau & Co. a notamment bénéficié du soutien du FARR pour son initiative « La boîte à Startup ». Ce projet vise la création d'un centre privé de soutien aux entreprises en démarrage, communément appelé incubateur ou accélérateur d'entreprises. La boîte à Startup fournira un environnement de travail adapté aux besoins des entreprises tout en offrant des ressources et des services communs à l'ensemble de celles-ci. L'implantation d'entreprises en démarrage, plus particulièrement dans le secteur agroalimentaire, sera favorisée et priorisée.

Ce projet cadre avec la priorité 1 de la région.

## Indicateurs de la région

La région de Lanaudière se retrouve dans le premier tiers des régions du Québec en regard de trois indicateurs d'occupation et de vitalité, soit ceux de la croissance de la population, de la proportion de personnes âgées de 25 à 54 ans au travail et de la croissance du PIB.

| Premier tiers  | Deuxième tiers   | Dernier tiers   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• Croissance du PIB</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• Infractions au Code criminel (dans la moyenne)</li><li>• État du réseau routier</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Diplômation au secondaire</li><li>• Enfants en service de garde</li></ul> |

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Lanaudière comprend également le territoire de la région des Laurentides.

## Région des Laurentides

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer la compétitivité économique des Laurentides.
- Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
- Priorité 3 Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.
- Priorité 4 Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire.
- Priorité 5 Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

### Bilan des activités de la CAR

En plus des quatre réunions régulières de la CAR des Laurentides, d'autres rencontres ayant pour but d'explorer la pertinence de conclure des ententes sectorielles de développement se sont déroulées au cours de l'année 2017-2018. Outre les membres de la CAR, des représentants d'organismes régionaux ont aussi pris part à ces rencontres coordonnées conjointement par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) et le MAMOT.

Neuf ententes sectorielles de développement potentielles ont émergé de ces discussions. Parmi celles-ci, trois tendent à se concrétiser (le Pôle en économie sociale, la Stratégie bioalimentaire et le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides). Une autre a convergé vers un vaste processus de réflexion qui mènera à un forum régional au printemps 2019 (en développement social).

De plus, des MO ont répondu à l'invitation du CPERL qui a organisé une conversation régionale le 23 mars 2018 afin d'enclencher le processus de révision des priorités régionales. Cinq rencontres de préconsultation relatives aux cinq priorités régionales ont précédé la conversation régionale.

Par ailleurs, afin d'appuyer la CAR dans ses travaux, les comités sectoriels suivants étaient actifs :

- la CAR aménagement;
- la CAR économique;
- le Comité stratégique de l'Alliance pour les saines habitudes de vie.

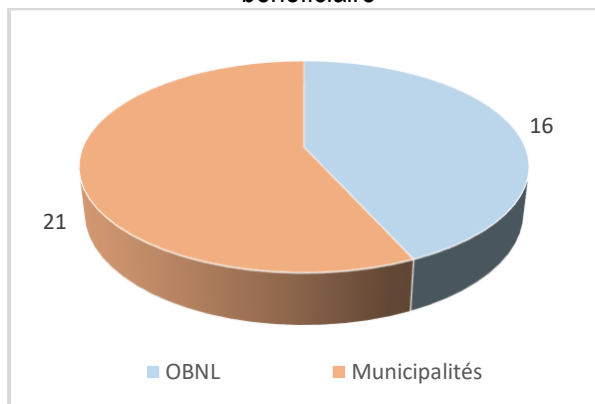
## Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR de la région des Laurentides a octroyé des sommes à 37 projets en 2017-2018. L'ensemble de l'enveloppe issue de l'année 2017-2018 (2,4 millions de dollars) a été allouée aux organismes du milieu, en plus d'un montant avoisinant les 350 000 \$ de l'année suivante. Le coût total des initiatives est quant à lui évalué à près de 4 millions de dollars.

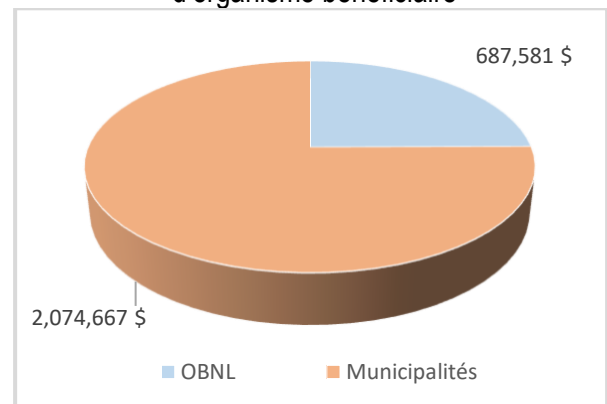
Les projets soutenus par le FARR sont principalement portés par des organismes municipaux. Ils ont reçu environ les trois quarts des sommes pour leurs initiatives. Par ailleurs, celles-ci sont davantage associées aux priorités 1 (Assurer la compétitivité économique des Laurentides) et 2 (Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens).

| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 37                        | 2 762 728 \$           | 2 425 189 \$         | 3 920 056 \$           |

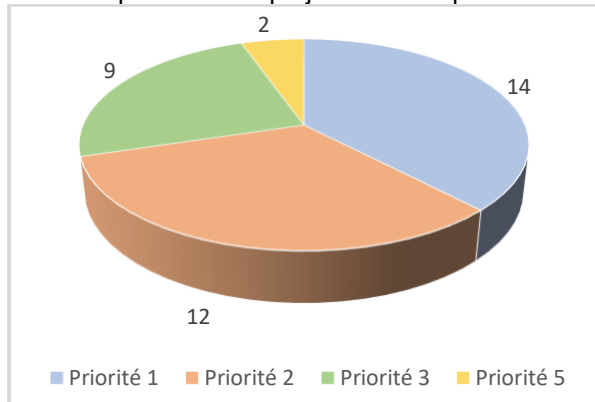
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



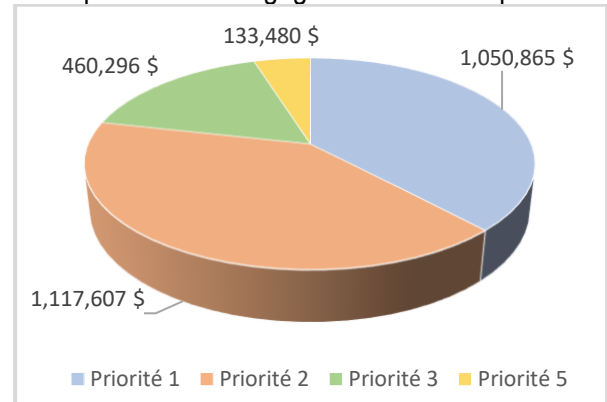
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Parmi les projets soutenus, soulignons ceux visant à améliorer l'accès à Internet haute vitesse pour les collectivités non desservies. Les cinq projets sélectionnés en ce sens couvrent les territoires des MRC d'Argenteuil, des Laurentides et d'Antoine-Labelle, en plus de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et de la Ville de Mirabel. Par ailleurs, en plus d'être porteur d'un projet de service, la MRC d'Antoine-Labelle entend se doter d'une stratégie de communication visant à informer la population sur le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Ces projets cadrent avec la priorité 1 de la région des Laurentides qui vise à assurer la compétitivité économique des Laurentides.

### Indicateurs de la région

La région des Laurentides demeure en tête de peloton des régions du Québec relativement à cinq indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires, dont ceux de la croissance de la population, de la proportion de la population au travail (autant chez les 25-54 ans que les 55-64 ans) ainsi que de la croissance du PIB.

| Premier tiers  | Deuxième tiers   | Dernier tiers  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplomatation au secondaire</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• Infractions au Code criminel (dans la moyenne)</li> <li>• État du réseau routier*</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> </ul> |

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région des Laurentides comprend également le territoire de la région de Lanaudière.

## Région de la Montérégie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
- Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture.
- Priorité 3 Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
- Priorité 4 Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
- Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
- Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
- Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme.
- Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

### Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres de la CAR de la Montérégie se sont tenues en 2017-2018. Au cours de cette période, les membres ont d'abord pris en compte les priorités régionales. Ils ont par la suite entamé une démarche de réflexion afin d'évaluer, en fonction de la marge de manœuvre dont disposent les MO, le soutien qui pourra être apporté au milieu, en complément de ce qui figure dans leurs plans d'action d'OVT respectifs.

Par ailleurs, dans le cadre de ses mandats, la CAR est appuyée par trois comités sectoriels :

- le comité technique en aménagement;
- le comité de gouvernance CAR/MRC;
- le sous-comité CAR/Agglomération de Longueuil.

### Bilan du FARR

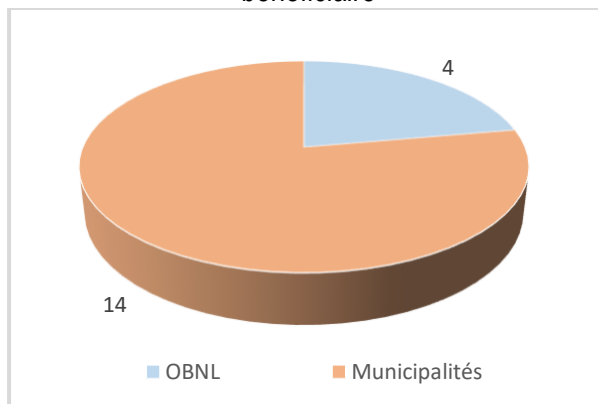
Le FARR a soutenu 18 projets dans la région de la Montérégie en 2017-2018. La contribution du fonds s'est élevée à 5,7 millions de dollars, ce qui inclut la totalité de l'enveloppe allouée pour l'année 2017-2018 (4 557 715 \$). La valeur totale des projets sélectionnés est pour sa part évaluée à 13,5 millions de dollars.

Les organisations municipales (municipalités locales et MRC) sont les principaux bénéficiaires du FARR pour la période 2017-2018. En effet, elles ont obtenu près des trois quarts du financement octroyé. Finalement, la grande majorité des projets est liée à la priorité régionale 7 qui vise à promouvoir et à développer le tourisme. Environ 60 % des sommes y sont d'ailleurs affectées.

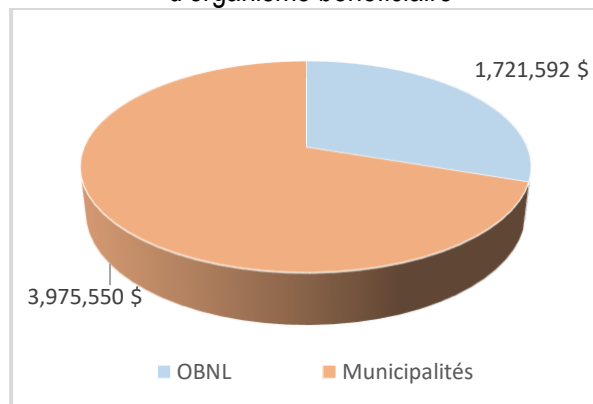


| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 18                        | 5 697 142 \$           | 4 557 715 \$         | 13 578 943 \$          |

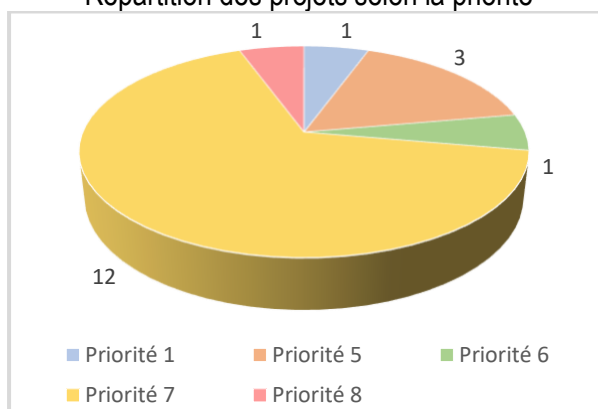
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



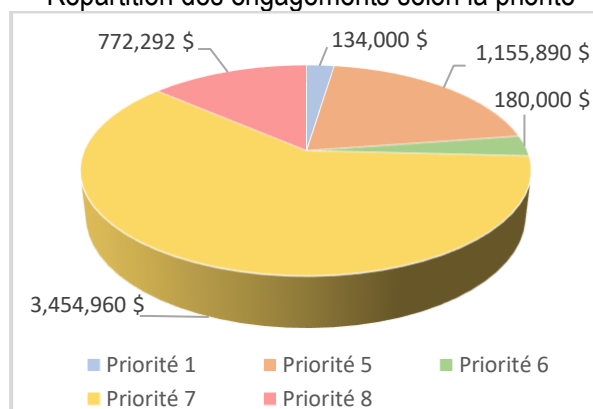
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Parmi les projets soutenus, soulignons ceux visant l'amélioration du réseau cyclable de la Montérégie. Une dizaine de projets portant entre autres sur le pavage de tronçons, l'interconnexion de réseaux actuels, l'amélioration de la signalisation, l'aménagement de haltes ou l'élargissement d'accotements ont été retenus par le comité de sélection du FARR.

Ces projets cadrent avec la priorité 7 de la région qui porte sur la promotion et le développement du tourisme.

## Indicateurs de la région

La région de la Montérégie se classe dans le premier tiers des régions du Québec dans neuf indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. Notons entre autres ceux de la croissance de la population, de la croissance du PIB et de la proportion d'enfants en service de garde.

| Premier tiers   | Deuxième tiers   | Dernier tiers  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Croissance du PIB</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• Infractions au Code criminel (plus faible que la moyenne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Diplomation au secondaire</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li><li>• État du réseau routier*</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li></ul> |

Note : Pour l'indicateur « État du réseau routier », la région de la Montérégie est scindée en deux entités : Ouest-de-la-Montérégie et Est-de-la-Montérégie. Dans le classement des régions du Québec, les deux entités se trouvent dans le deuxième tiers.

## Région du Centre-du-Québec

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.
- Priorité 2 Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
- Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
- Priorité 4 Valoriser le milieu agricole.
- Priorité 5 Assurer des services de proximité.
- Priorité 6 Développer la notoriété de la région.

### Bilan des activités de la CAR

En 2017-2018, la CAR du Centre-du-Québec a tenu quatre rencontres. Elle a particulièrement été active en soutien aux travaux relatifs à l'établissement des priorités régionales liées à la Stratégie d'OVT. Les différents ministères ont notamment préparé des portraits sectoriels régionaux qui ont permis de soutenir les travaux des chantiers de codéveloppement auxquels ont pris part divers représentants d'organismes régionaux et locaux ainsi que des ministères. De ces chantiers ont émergé des projets qui ont fait l'objet d'une demande d'aide financière au FARR.

En outre, cinq MO (MAMOT, Services Québec, MIDI, MAPAQ, MESI) ont collaboré avec la MRC de Bécancour dans une démarche visant à élaborer une approche innovante pour soutenir une initiative d'intégration de personnes issues de l'immigration. Deux municipalités étaient ciblées par cette initiative : Fortierville et Sainte-Françoise. À terme, il est souhaité que soient identifiées les clés de succès permettant l'exportation de la formule à d'autres municipalités de la région du Centre-du-Québec.

Par ailleurs, la CAR du Centre-du-Québec compte sur quatre comités sectoriels :

- le comité Nouvelle gouvernance;
- le comité Aménagement;
- le comité Qualité de vie;
- le comité Économique.

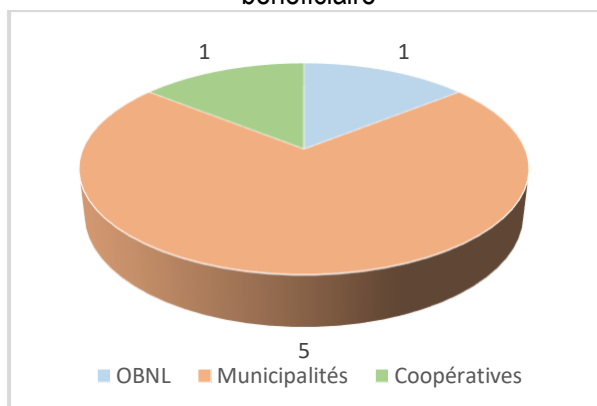
### Bilan du FARR

Au cours de l'année 2017-2018, sept projets se sont vu octroyer un montant provenant du FARR. La totalité des sommes de l'année 2017-2018 (1 533 650 \$) a été investie, en plus d'un montant avoisinant les 400 000 \$ provenant des enveloppes des prochaines années.

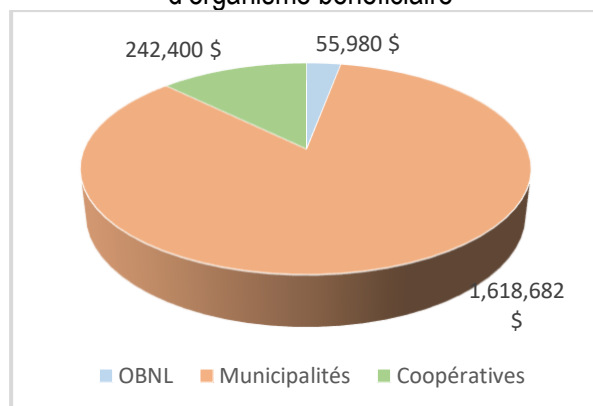
| Nombre de projets retenus | Montant total autorisé | Engagement 2017-2018 | Coût total des projets |
|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 7                         | 1 917 062 \$           | 1 533 650 \$         | 2 423 454 \$           |

Par ailleurs, cinq des sept projets soutenus sont portés par des organismes municipaux. Finalement, plus de 90 % des sommes ont été affectées à des projets relatifs à la priorité 4 « Valoriser le milieu agricole » et la priorité 6 « Développer la notoriété de la région ».

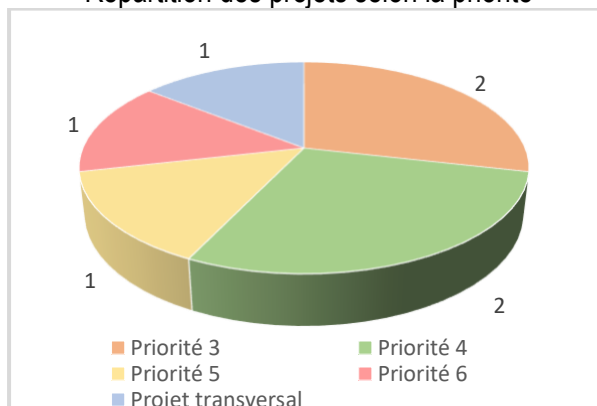
Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire



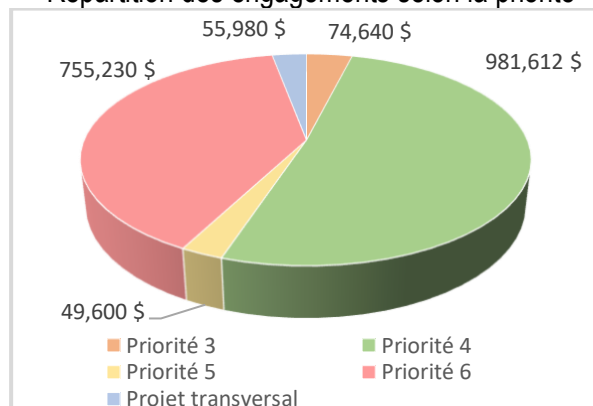
Répartition des engagements selon le type d'organisme bénéficiaire



Répartition des projets selon la priorité



Répartition des engagements selon la priorité



Le comité de sélection du FARR a notamment choisi de financer le projet « Notoriété de la région du Centre-du-Québec ». Porté par la MRC de Drummond, le projet consiste à élaborer une image de marque pour la région du Centre-du-Québec et une stratégie de promotion. Le projet prévoit aussi le déploiement de cette stratégie et d'une campagne de notoriété.

Ce projet cadre avec la priorité 6 de la région, soit « Développer la notoriété de la région ». La Stratégie souligne en outre que l'élaboration d'une approche commune propre à conférer une notoriété distincte au territoire est un enjeu central.

## Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT où le Centre-du-Québec performe davantage, on note ceux associés à la diplomation au secondaire, la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants et l'état du réseau routier.

| Premier tiers   | Deuxième tiers  | Dernier tiers  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Diplomation au secondaire</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li><li>• État du réseau routier</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Infractions au Code criminel (dans la moyenne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance du PIB</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Enfants en service de garde</li></ul> |

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » ne peut être pris en considération pour la région du Centre-du-Québec, puisque la donnée réfère à la région sociosanitaire qui comprend également le territoire de la Mauricie.



## CONCLUSION

Ce sixième bilan annuel fait état des activités relatives à deux stratégies d'OVT. Considérant que la première génération de stratégies est arrivée à échéance en 2017, le présent bilan constitue donc le dernier qui en fera le suivi. En ce qui a trait à la stratégie 2018-2022, c'est à compter de l'an prochain que le suivi des actions pourra être effectué. En effet, les plans d'action associés à cette stratégie ont été publiés au-delà du 31 mars 2018 et leur mise en œuvre est effective pour l'année 2018-2019.

Par ailleurs, en plus de la mise en œuvre des plus récents plans d'action d'OVT portés par les MO, les prochains mois seront consacrés à la révision de la Stratégie. En effet, celle-ci prévoyait que les priorités régionales pourraient, au besoin, être ajustées en 2019, si tel est le souhait des comités directeurs régionaux. Par la suite, un ajustement de la Stratégie pourra être effectué pour 2020.





## ANNEXE 1

### Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée en 2017 par orientation et axe d'intervention

| Orientations                                   | Axes d'intervention  | Objectifs  |
|--|--|--|
| <b>Agir pour mieux habiter nos territoires</b> | La fierté d'appartenir à une collectivité  | Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance   |
|  |  | Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel  |
|  | L'accueil des nouvelles populations (les personnes immigrantes, les jeunes, les familles et les aînés) | Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles  |
|  |  | Favoriser la qualité des relations interculturelles  |
|  |  | Promouvoir le retour des jeunes  |
|  | Les relations avec les nations autochtones   | Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones   |
|  |  | Bien informer les populations sur les questions autochtones, les ententes intervenues et les négociations en cours   |
|  | Les services de proximité  | Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques (infrastructures municipales, services de garde, services éducatifs, services de santé, services aux familles et aux aînés, services en matière de culture, de loisir et de sport) |
|  | L'habitation et le milieu de vie   | Adapter l'offre de logements et les milieux de vie pour tenir compte des tendances sociodémographiques   |
|  |  | Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante   |
|  |  | Faciliter l'accès au logement et à la propriété pour les jeunes familles, notamment dans le centre des agglomérations  |
|  |  | Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle  |
|  |  | Densifier les pôles urbains ou ruraux  |
|  |  | Favoriser des milieux de vie sûrs  |
|  | La mobilité durable  | Promouvoir et développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes  |
|  |  | Soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre   |
|  |  | Assurer la pérennité des infrastructures routières pour les générations futures  |

| <b>Orientations</b>   | <b>Axes d'intervention</b>   | <b>Objectifs</b>   |
|---|--|--|
|   | Les technologies et les services numériques  | Parfaire l'accès et renforcer l'utilisation d'Internet haute vitesse   |
|   | Le virage écoresponsable   | Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable (saine gestion de l'urbanisation, gestion durable de l'énergie, de l'eau et des matières résiduelles, lutte contre les changements climatiques, concept de bâtiment durable, mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, dans une perspective intégrée) |
| <b>Agir pour vivre de nos territoires</b>                               | Le développement économique (l'économie sociale, l'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat, la ruralité, l'agriculture et les pêcheries, les ressources naturelles, le tourisme) | Soutenir la modernisation de la structure industrielle   |
|   |  | Accroître la compétitivité des entreprises   |
|   |  | Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif  |
|   | La main-d'œuvre (les services à l'emploi, la persévérance scolaire et l'insertion en emploi, la formation et la reconnaissance des acquis)   | Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée  |
|   | Les territoires à revitaliser  | Agir pour relancer les secteurs à revitaliser  |
| <b>Agir en synergie</b>   | La capacité d'action des collectivités   | Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme   |
|   |  | Améliorer les outils financiers à la disposition des instances municipales   |
|   |  | Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilités  |
|   | La cohérence et la célérité d'action du gouvernement   | Renforcer les interventions gouvernementales par une loi-cadre   |
| Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision  |  |  |
|   | L'action conjointe autour des priorités des collectivités  | Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement  |
| <b>Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal</b> | Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine  | Mettre en place une table de concertation métropolitaine et un comité interministériel pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal  |
|   | Un aménagement métropolitain durable   | Assurer une gestion cohérente de l'urbanisation  |
|   | Des instances territoriales mieux articulées   | Clarifier le rôle et les mandats respectifs des instances de gouvernance   |

## ANNEXE 2

### **Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, les organismes et les entreprises d'État concernés par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires**

Ces principes sont énoncés à l'article 5 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3).

« Le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise » : les nations autochtones constituent des nations distinctes, ayant des cultures, des langues, des coutumes et des traditions qui leur sont propres ainsi que des droits reconnus ou revendiqués. Par leur nature inclusive, l'occupation et la vitalité des territoires s'adressent donc également aux Autochtones.

« L'engagement des élus » : l'occupation et la vitalité des territoires s'appuient sur l'action des personnes élues membres de l'Assemblée nationale, du conseil d'une municipalité, d'un conseil de bande, du conseil d'un village nordique, de l'Administration régionale crie ou du conseil d'une commission scolaire.

« La concertation » : la concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques d'une collectivité, s'appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires.

« La complémentarité territoriale » : les personnes élues et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou partageant des intérêts communs sont invités à s'associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités.

« L'action gouvernementale modulée » : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités.

« La cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires » : la meilleure cohérence possible entre les différentes planifications demandées aux municipalités, aux conférences régionales des élus et aux communautés métropolitaines est recherchée dans le but de maximiser l'efficacité des décisions et des interventions.



## ANNEXE 3

### État de publication des planifications pluriannuelles en occupation et en vitalité des territoires des ministères, des organismes et des entreprises d'État au 31 mars 2018

| MO                 | Planification pluriannuelle<br>OVT choisie | État de publication en date<br>du 31 mars 2018 |
|--------------------|--|--|
| CSPQ               | PADD                                       | En ligne                                       |
| HQ                 | PADD                                       | En ligne                                       |
| IQ                 | PADD                                       | En ligne                                       |
| MAMOT              | Plan OVT                                   | En ligne                                       |
| MAPAQ              | Planification stratégique et PADD          | En ligne                                       |
| MCC <sup>1</sup>   | Planification stratégique et PADD          | En ligne                                       |
| MCE <sup>1-2</sup> | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| MDDELCC            | PADD                                       | En ligne                                       |
| MEES               | PADD                                       | En ligne                                       |
| MERN               | PADD                                       | En ligne                                       |
| MESI               | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| MFA <sup>1</sup>   | PADD                                       | En ligne                                       |
| MFFP               | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| MIDI <sup>1</sup>  | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| MJQ                | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| MSP                | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| MSSS               | Planification stratégique et PADD          | En ligne                                       |
| MTESS              | PADD                                       | En ligne                                       |
| MTMDET             | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| MTO <sup>1</sup>   | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| SCT <sup>1</sup>   | PADD                                       | En ligne                                       |
| SEPAQ              | Plan OVT                                   | En ligne                                       |
| SHQ                | Planification stratégique                  | En ligne                                       |
| STQ                | PADD                                       | En ligne                                       |

<sup>1</sup> La planification choisie n'identifie pas explicitement les actions qui contribuent à l'OVT.

<sup>2</sup> La planification pluriannuelle du MCE comprend les engagements de deux secrétariats qui relèvent de ce ministère : le SAA et le SAJ.



## ANNEXE 4

### État de réalisation des mesures telles qu'inscrites dans les rapports annuels de gestion des ministères, des organismes et des entreprises d'État en date du 31 mars 2018

| Orientation 1 ■ Agir pour mieux habiter nos territoires  | MO et entreprises<br>d'État responsable(s) | État de<br>réalisation |
|--|--|------------------------|
| <b>Axe 1 La fierté d'appartenir à une collectivité</b>   |  |                        |
| 1.1. Mettre en œuvre des mesures pour encourager la présence de jeunes et de femmes en politique municipale  | MAMOT<br>MEES (SCF)                        | Réalisée               |
| 1.2. Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, technologique et intangible de l'entreprise   | HQ   | En cours               |
| 1.3. Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal  | SEPAQ                                      | Réalisée               |
| 1.4. Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux  | SEPAQ                                      | Réalisée               |
| 1.5. Augmenter la connaissance du territoire, notamment sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion  | SEPAQ                                      | Réalisée               |
| 1.6. Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel  | MCC  | Réalisée               |
| 1.7. Soutenir les collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel grâce à l'offre du Centre de conservation du Québec  | MCC  | Réalisée               |
| 1.8. Réaliser des plans de conservation et des outils de communication touchant le patrimoine culturel   | MCC  | Réalisée               |
| 1.9. Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis   | MCC  | Réalisée               |
| 1.10. Réviser la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires  | MAMOT                                      | Réalisée               |
| 1.11. Renouveler le Fonds conjoncturel de développement  | MAMOT                                      | Réalisée               |
| 1.12. Maintenir l'engagement financier au Fonds de développement des territoires   | MAMOT                                      | Réalisée               |
| 1.13. Créer et mettre en œuvre de Fonds d'appui au rayonnement des régions   | MAMOT                                      | Réalisée               |
| 1.14. Assurer la vitalité des petites communautés  | MEES                                       | Réalisée               |
| <b>Axe 2 L'accueil des nouvelles populations</b>   |  |                        |
| 2.1. Les personnes immigrantes — Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal, en vue de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires | MIDI                                       | En cours               |

| <b>Orientation 1 ■ Agir pour mieux habiter nos territoires</b>   | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|--|--|----------------------------|
| 2.2. Les personnes immigrantes — Augmenter la proportion de personnes immigrantes admises au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français qui participent à un cours de français  | MIDI   | En cours                   |
| 2.3. Les jeunes — Consolider le soutien à Place aux jeunes en région   | MCE (SAJ)                                      | En cours                   |
| 2.4. Les familles et les aînés — Offrir un soutien financier et technique aux municipalités de petite taille ainsi qu'aux MRC qui souhaitent élaborer, mettre à jour ou mettre en œuvre une politique familiale municipale ou une démarche Municipalité amie des aînés | Ministère de la Famille                        | En cours                   |
| <b>Axe 3 Les relations avec les nations autochtones</b>  |  |                            |
| 3.1. Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités   | MCE (SAA)                                      | Réalisée                   |
| 3.2. Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones   | MCE (SAA)                                      | En cours                   |
| 3.3. Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles   | MERN   | En cours                   |
| 3.4. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs  | MFFP   | En cours                   |
| 3.5. Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones   | MSP  | En cours                   |
| 3.6. Renforcer les relations avec les Autochtones pour une cohabitation harmonieuse  | MCE (SAA)                                      | Réalisée                   |
| 3.7. Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones   | MCE (SAA)                                      | Réalisée                   |
| 3.8. Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris   | MAMOT<br>MCE (SAA)                             | Réalisée                   |
| 3.9. Soutenir l'Office du tourisme de Wendake  | MEES (SCN)                                     | Réalisée                   |
| 3.10. Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de services de garde   | Ministère de la Famille                        | En cours                   |
| 3.11. Mise en place d'un processus de visioconférence à l'établissement de détention de Leclerc  | MJQ  | Réalisée                   |
| 3.12. Traduction en inuktitut des principaux formulaires judiciaires remis aux justiciables  | MJQ  | Réalisée                   |
| <b>Axe 4 Les services de proximité</b>   |  |                            |
| 4.1. Les infrastructures municipales — Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable   | MAMOT  | Réalisée                   |
| 4.2. Les services aux citoyens — Faciliter l'accès pour les citoyens aux services offerts par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et les autres ministères et organismes   | CSPQ   | Réalisée                   |
| 4.3. Les services en matière de culture — Collaborer, avec des clients partenaires, à la réalisation de projets d'immobilisation favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions   | MCC  | Réalisée                   |



| <b>Orientation 1 ■ Agir pour mieux habiter nos territoires</b>  | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|---|--|----------------------------|
| 4.4. Les services de garde — Créer de nouvelles places à contribution réduite en services de garde, conformément aux engagements ministériels   | Ministère de la Famille                        | Réalisée                   |
| 4.5. Les services de garde — Poursuivre la mise en œuvre du Programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance  | Ministère de la Famille                        | En cours                   |
| 4.6. Les services de garde — Accorder des allocations ou un soutien exceptionnel à l'accès à des services de garde répondant à des besoins particuliers   | Ministère de la Famille                        | En cours                   |
| 4.7. Les services de santé — Favoriser la pratique de groupe, polyvalente et interdisciplinaire de la médecine de famille par la mise en place de groupes de médecine de famille (ou modèle équivalent) | MSSS   | En cours                   |
| 4.8. Les services de santé — Assurer l'inscription et la prise en charge des personnes auprès d'un médecin de famille   | MSSS   | En cours                   |
| 4.9. Les services aux aînés — Soutenir l'amélioration de l'offre des services aux proches aidants   | Ministère de la Famille                        | En cours                   |
| 4.10. Les services aux aînés — Financer de nouveaux projets dans le cadre du programme de soutien financier Québec ami des aînés  | Ministère de la Famille                        | Réalisée                   |
| 4.11. Les services aux aînés — Investir dans l'adaptation des infrastructures et des services régionaux offerts aux aînés   | Ministère de la Famille                        | Réalisée                   |
| 4.12. Les services aux aînés — Soutenir le réseau de coordonnateurs régionaux en matière de maltraitance affectés aux personnes âgées   | Ministère de la Famille                        | Réalisée                   |
| 4.13. Les services aux aînés — Élaborer une stratégie gouvernementale du vieillir chez soi  | Ministère de la Famille                        | Réalisée                   |
| 4.14. Appuyer les établissements dans l'offre de soins durables aux personnes nécessitant de la suppléance rénale par des traitements de dialyse  | MSSS   | En cours                   |
| 4.15. Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures collectives   | MAMOT  | Réalisée                   |
| 4.16. Accompagner les municipalités dans l'élaboration d'ententes intermunicipales  | MAMOT  | Réalisée                   |
| 4.17. Ouverture du Centre de justice de proximité de la Montérégie  | MJQ  | Réalisée                   |
| <b>Axe 5 L'habitation et le milieu de vie</b>   |  |                            |
| 5.1. Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique   | SHQ  | Réalisée                   |
| 5.2. Réaliser des logements sociaux et communautaires additionnels sous réserve des engagements financiers gouvernementaux  | SHQ  | Réalisée                   |
| <b>Axe 6 La mobilité durable</b>  |  |                            |
| 6.1. Poursuivre les efforts dans le domaine de l'électrification des transports au Québec   | HQ   | Réalisée                   |

| <b>Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires</b>  | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|---|--|----------------------------|
| 6.2. Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine des transports | MTMDET   | En cours                   |
| 6.3. Poursuivre la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif   | MTMDET   | Réalisée                   |
| 6.4. Réviser les programmes d'aide financière à la voirie locale  | MTMDET   | Réalisée                   |
| 6.5. Favoriser le maintien de l'intégrité des infrastructures maritimes et ferroviaires   | MTMDET   | Réalisée                   |
| 6.6. Poursuivre le soutien aux déplacements et aux dessertes aériennes  | MTMDET   | Réalisée                   |
| 6.7. Soutenir les services de traversiers et de desserte maritime et mettre en œuvre le plan d'immobilisation   | STQ<br>MTMDET                                  | Réalisée                   |
| 6.8. Favoriser la mise en place d'un réseau de sentiers récréotouristiques  | MTMDET   | En cours                   |
| 6.9. Soutenir financièrement des projets dans le domaine de l'électrification des transports  | IQ   | Réalisée                   |
| 6.10. Soutenir financièrement des projets visant une meilleure efficacité énergétique   | IQ   | Réalisée                   |
| 6.11. Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques  | MEES   | En cours                   |
| 6.12. Soutenir la mise en place d'infrastructures favorisant les déplacements actifs  | MTMDET   | En cours                   |
| 6.13. Adopter et mettre en œuvre une politique de la mobilité durable   | MTMDET   | En cours                   |
| <b>Axe 7 Les technologies et les services numériques</b>  |  |                            |
| 7.1. Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action en économie numérique  | MESI   | En cours                   |
| <b>Axe 8 Le virage écoresponsable</b>   |  |                            |
| 8.1. Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable  | MAMOT  | Réalisée                   |
| 8.2. Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable  | MAMOT  | Réalisée                   |
| 8.3. Augmenter la puissance de centrales hydroélectriques existantes  | HQ   | Réalisée                   |
| 8.4. Poursuivre les mesures visant à prendre en compte et à protéger la biodiversité et les services écosystémiques   | HQ   | Réalisée                   |
| 8.5. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables   | HQ   | En cours                   |
| 8.6. Soutenir le développement et la promotion des technologies propres aux Québec  | IQ   | Réalisée                   |
| 8.7. Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau   | MDDELCC  | En cours                   |
| 8.8. Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol-Plus  | MDDELCC  | Réalisée                   |
| 8.9. Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air  | MDDELCC  | En cours                   |
| 8.10. Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage   | MDDELCC  | En cours                   |

| <b>Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires</b>   | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|--|--|----------------------------|
| 8.11. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée du Saint-Laurent par les tables de concertation régionales   | MDDELCC  | En cours                   |
| 8.12. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective   | MFFP   | En cours                   |
| 8.13. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés  | MFFP   | En cours                   |
| 8.14. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel  | MFFP   | En cours                   |
| 8.15. Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens   | MFFP   | Réalisée                   |
| 8.16. Promouvoir la démarche gouvernementale de développement durable auprès du réseau de la santé et des services sociaux par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans le domaine | MSSS   | En cours                   |
| 8.17. Favoriser l'intégration, dans les planifications locales et régionales, des enjeux de développement durable touchant l'agriculture et l'agroalimentaire  | MAPAQ  | En cours                   |
| 8.18. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables   | MFFP   | En cours                   |
| 8.19. Augmenter le nombre de commissions scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable  | MEES   | En cours                   |

| <b>Orientation 2 ▀ Agir pour vivre de nos territoires</b>   | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|---|--|----------------------------|
| <b>Axe 9 Le développement économique</b>  |  |                            |
| 9.1. Les ressources naturelles — Réaliser des projets hydroélectriques  | HQ   | En cours                   |
| 9.2. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat — Stimuler la création de richesse collective  | SEPAQ  | Réalisée                   |
| 9.3. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat — Affirmer le rôle-clé de la société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature                                   | SEPAQ  | Réalisée                   |
| 9.4. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat — Collaborer à l'élaboration de la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | MESI   | En cours                   |
| 9.5. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat — Soutenir la relance et la diversification des territoires en difficulté  | MESI   | En cours                   |
| 9.6. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat — Poursuivre la mise en œuvre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)  | MESI   | En cours                   |
| 9.7. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat — Soutenir les entreprises souhaitant prendre un virage écoresponsable   | MESI   | Réalisée                   |

| <b>Orientation 2 ▀ Agir pour vivre de nos territoires</b>  | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|--|--|----------------------------|
| 9.8. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat — Soutenir financièrement les travaux de réfection, d'agrandissement, de rénovation et de construction d'infrastructures de recherche et d'innovation   | MESI   | En cours                   |
| 9.9. L'économie sociale — Soutenir des initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale  | MCE (SAJ)                                      | En cours                   |
| 9.10. L'économie sociale — Soutenir les entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL)  | IQ   | Réalisée                   |
| 9.11. L'économie sociale — Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat pour le développement des coopératives  | MESI   | En cours                   |
| 9.12. L'économie sociale — Poursuivre les activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec   | MTESS  | En cours                   |
| 9.13. Tourisme — Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 et du Plan d'action 2016-2020 — Appuyer les entreprises, enrichir les régions   | MTO  | En cours                   |
| 9.14. Tourisme — Poursuivre la mise en œuvre la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique   | MTO  | En cours                   |
| 9.15. Tourisme — Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal  | MTO  | En cours                   |
| 9.16. Tourisme — Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49 <sup>e</sup> parallèle   | MTO  | En cours                   |
| 9.17. Tourisme — Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure   | MTO  | En cours                   |
| 9.18. Tourisme — Poursuivre le soutien financier aux associations touristiques régionales et aux associations touristiques sectorielles  | MTO  | En cours                   |
| 9.19. Tourisme — Poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques du Québec  | MTO  | En cours                   |
| 9.20. Tourisme — Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel  | MTO  | En cours                   |
| 9.21. Tourisme — Relancer les Ententes de partenariat régional en tourisme pour la période 2016-2020 avec une enveloppe de 12 millions de dollars  | MTO  | En cours                   |
| 9.22. La ruralité, l'agriculture et les pêcheries — Impliquer les acteurs régionaux dans le développement des potentiels du secteur bioalimentaire en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole | MAPAQ  | Réalisée                   |
| 9.23. Les ressources naturelles — Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier  | MERN   | Réalisée                   |
| 9.24. Les ressources naturelles — Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière   | MERN   | Réalisée                   |
| 9.25. Les ressources naturelles — Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques   | MFFP   | En cours                   |
| 9.26. Les ressources naturelles — Appuyer la modernisation de l'industrie forestière   | MFFP   | Réalisée                   |
| 9.27. Les ressources naturelles — Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière  | MFFP   | Réalisée                   |

| <b>Orientation 2 ▀ Agir pour vivre de nos territoires</b>   | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|---|--|----------------------------|
| 9.28. Les ressources naturelles — Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune                        | MFFP   | Réalisée                   |
| 9.29. Les ressources naturelles — Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage   | MFFP   | En cours                   |
| 9.30. Mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale  | MEES (SCN)                                     | En cours                   |
| <b>Axe 10 La main-d'œuvre</b>   |  |                            |
| 10.1. Persévérance scolaire et insertion en emploi — Déployer l'initiative de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle | MCE (SAJ)                                      | En cours                   |
| 10.2. Les services à l'emploi — Maintenir la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés  | Ministère de la Famille                        | En cours                   |
| 10.3. Les services à l'emploi — Promouvoir l'offre de service intégrée aux entreprises afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre spécialisée   | MTESS  | En cours                   |
| 10.4. Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles  | MEES   | Réalisée                   |
| 10.5. Suivre l'évolution de l'occupation des emplois reliés aux domaines des filières vertes et du développement durable  | MEES   | En cours                   |
| 10.6. Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé  | MEES   | Réalisée                   |
| <b>Axe 11 Les territoires à revitaliser</b>   |  |                            |
| 11.1. Soutenir les initiatives locales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale   | MTESS  | En cours                   |
| 11.2. Soutenir les corporations de développement communautaire  | MTESS  | En cours                   |
| 11.3. Financer de nouveaux projets contribuant au développement global des enfants en situation de pauvreté   | Ministère de la Famille                        | Réalisée                   |
| 11.4. Diriger davantage de fonds aux milieux dont la vitalité économique est plus faible  | MAMOT  | Réalisée                   |
| 11.5. Soutenir des projets d'économie sociale et de revitalisation urbaine  | MAMOT  | Réalisée                   |

| <b>Orientation 3 ▀ Agir en synergie</b>   | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|---|--|----------------------------|
| <b>Axe 12 La capacité d'action des collectivités</b>  |  |                            |
| 12.1. Contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitain et péri-métropolitain en favorisant, notamment, le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain | MAMOT  | En cours                   |
| 12.2. Renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire   | MAMOT  | En cours                   |
| 12.3. Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire  | MCC  | Réalisée                   |

| <b>Orientation 3 ▀ Agir en synergie</b>  | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|--|--|----------------------------|
| 12.4. Le partage de l'information et des connaissances — Fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional  | MERN   | Réalisée                   |
| 12.5. Le partage de l'information et des connaissances — Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral   | MERN   | Réalisée                   |
| 12.6. Le partage de l'information et des connaissances — Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale   | MERN   | Réalisée                   |
| 12.7. Le partage de l'information et des connaissances — Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal   | MERN   | En cours                   |
| 12.8. Le partage de l'information et des connaissances — Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux   | MERN   | Réalisée                   |
| 12.9. Renforcer l'accompagnement des MRC en aménagement du territoire  | MAMOT  | En cours                   |
| <b>Axe 13 La cohérence et la célérité d'action du gouvernement</b>   |  |                            |
| 13.1. Prendre en compte la vitalité et l'occupation du territoire dans sa réflexion et sa recherche de solutions devant assurer la pérennité de l'expertise en technologies de l'information pour le CSPQ et le gouvernement | CSPQ   | Réalisée                   |
| 13.2. Prendre en considération l'économie régionale lors de l'élaboration des devis d'appels d'offres  | CSPQ   | Réalisée                   |
| 13.3. Mettre à la disposition des ministres responsables des régions un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires  | MAMOT  | Réalisée                   |
| 13.4. Accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements   | SEPAQ  | Réalisée                   |
| 13.5. Participer à différents comités ou tables afin de soutenir le développement socioéconomique des collectivités  | IQ   | Réalisée                   |
| 13.6. Contribuer à renforcer la concertation sur le territoire de la Montérégie  | MAMOT  | Réalisée                   |
| 13.7. Bonifier les responsabilités des conférences administratives régionales dans le cadre de l'occupation et la vitalité des territoires   | MAMOT  | En cours                   |
| 13.8. Accompagner les MRC dans la conclusion d'ententes de développement avec les ministères et organismes du gouvernement   | MAMOT  | Réalisée                   |
| <b>Axe 14 L'action conjointe autour des priorités des collectivités</b>  |  |                            |
| 14.1. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques   | MFFP   | Réalisée                   |

| <b>Orientation 4 ▀ Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal</b>       | <b>MO et entreprises d'État responsable(s)</b> | <b>État de réalisation</b> |
|---|--|----------------------------|
| <b>Axe 15 Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine</b>                 |  |                            |
| Aucune action en 2017-2018  |  |                            |
| <b>Axe 16 Un aménagement métropolitain durable</b>  |  |                            |
| Aucune action en 2017-2018  |  |                            |
| <b>Axe 17 Des instances territoriales mieux articulées</b>                                    |  |                            |
| 17.1. Réviser la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal | MTMDET   | Réalisée                   |





## ANNEXE 5

### Liste des indicateurs associés à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée en 2017

| Thèmes                              | Dimensions   | Indicateurs OVT  |
|-------------------------------------|--|--|
| <b>Occupation territoriale</b>      | Démographie  | Taux de croissance annuel de la population   |
|                                     |  | Nombre d'immigrants admis  |
|                                     |  | Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé                    |
|                                     | Densité des territoires urbanisés                      | Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain   |
|                                     |  | Taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation  |
|                                     | Mobilité des personnes et des marchandises             | Proportion de la population active occupée qui utilise le transport collectif et actif pour se rendre au travail                                   |
| Achalandage du transport en commun  |  |  |
| Proportion de chaussées en bon état |  |  |
| <b>Qualité de vie</b>               | Services de proximité                                  | Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail  |
|                                     |  | Proportion des enfants de moins de 5 ans qui sont en services de garde régis   |
|                                     |  | Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille  |
|                                     | Habitation   | Taux d'inoccupation des logements locatifs   |
|                                     |  | Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables  |
|                                     | Patrimoine culturel                                    | Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel                                |
| Sécurité des personnes              | Évolution du taux d'infraction annuel au Code criminel |  |
| <b>Prospérité économique</b>        | Scolarisation et formation                             | Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire |
|                                     | Scolarisation et formation                             | Taux de diplomation aux études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial (DEC)  |
|                                     | Investissements et croissance économique               | Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels  |
|                                     |  | Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé non résidentiel ou public)   |
|                                     |  | Taux de croissance annuel de la valeur foncière  |

| Thèmes | Dimensions | Indicateurs OVT   |
|--------|------------|---|
|        | Emploi     | Taux de travailleurs des 25 à 54 ans  |
|        |            | Taux de travailleurs des 55 à 64 ans  |
|        | Revenu     | Revenu médian des familles  |
|        |            | Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu                                       |
|        |            | Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages                              |
|        |            | Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique (IVE) est faible |

## ANNEXE 6

### Déclinaison des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

| Thèmes         | Indicateurs  | Déclinaison territoriale |                |     |                |                | Autre déclinaison |      |
|----------------|--|--------------------------|----------------|-----|----------------|----------------|-------------------|------|
|                |  | Québec                   | Régions        | MRC | RMR            | Mun.           | Âge               | Sexe |
| Démographie    | Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge  | X                        | X              | X   | X              | X <sup>1</sup> | X                 | X    |
|                | Nombre de personnes immigrantes admises  | X                        | X              |     |                |                | X                 | X    |
|                | Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé                    | X                        | X              | X   | X <sup>2</sup> |                | X                 | X    |
| Emploi         | Taux de travailleurs de 25 à 54 ans  | X                        | X              | X   | X              |                |                   | X    |
|                | Taux de travailleurs de 55 à 64 ans  | X                        | X              | X   | X              |                |                   | X    |
|                | Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire | X                        | X              | X   |                |                |                   | X    |
| Richesse       | Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels  | X                        | X              |     | X              |                |                   |      |
|                | Revenu médian des familles   | X                        | X              | X   | X              |                |                   |      |
|                | Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu  | X                        | X              | X   | X              |                |                   |      |
|                | Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible  | X                        | X              | X   | X              |                |                   |      |
| Qualité de vie | Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde régis  | X                        | X              |     |                |                |                   |      |
|                | Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail  | X                        | X              | X   | X              |                |                   |      |
|                | Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille  | X                        | X <sup>3</sup> |     |                |                |                   |      |
|                | Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables  | X                        | X              | X   |                | X              |                   |      |
|                | Taux d'inoccupation des logements locatifs   | X                        |                |     | X              | X <sup>4</sup> |                   |      |
|                | Évolution du taux d'infraction annuel au Code criminel   | X                        | X              |     |                | X <sup>5</sup> |                   |      |
|                | Proportion de chaussées en bon état  | X                        | X <sup>6</sup> |     |                |                |                   |      |

<sup>1</sup> Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.

<sup>2</sup> Pour les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal.

<sup>3</sup> Par région sociosanitaire.

<sup>4</sup> Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.

<sup>5</sup> Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).

<sup>6</sup> Par direction territoriale.







**Affaires municipales  
et Habitation**

**Québec** 